

**Haut Conseil de la  
coopération internationale**

**3, avenue de Lowendal  
75007 Paris**



**PREMIER MINISTRE**

## **RAPPORT ANNUEL 2006**

**Avril 2007**



**HCCI**

3, avenue de Lowendal – 75007 Paris  
tél. : 01 43 17 45 90 - fax : 01 43 17 46 39



**Haut Conseil de la  
coopération internationale**

**PREMIER MINISTRE**

**3, avenue de Lowendal  
75007 Paris**

**RAPPORT ANNUEL 2006**



## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>INTRODUCTION – La coopération internationale : Un enjeu national .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2006 .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Un Haut Conseil confirmé dans ses missions pour un nouveau mandat de trois ans .....</b>	<b>9</b>
• Une composition renouvelée .....	9
• Un programme de travail diversifié .....	9
• Une mission permanente de veille et de concertation .....	10
<b>2. Le HCCI et l'opinion publique .....</b>	<b>10</b>
• Le plan d'action interministériel de sensibilisation de l'opinion publique (CICID du 19 juin 2006) .....	11
• Les Français et la solidarité internationale : état de l'opinion .....	11
• Partenariat avec France 3 et Ouest-France .....	12
• La Semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université .....	12
• Les prix 2006 de la coopération internationale .....	13
<b>3. Des outils pour mieux coopérer .....</b>	<b>14</b>
• Le site internet : vers le « portail de la coopération française ? » .....	14
• Des outils pédagogiques .....	15
<b>4. Le HCCI espace de concertation et de réflexion .....</b>	<b>15</b>
• La gouvernance démocratique .....	16
• Les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) .....	17
• La diversité culturelle .....	17
• L'appui aux PME et la formation professionnelle .....	18
• Recherche pour le développement : réflexion stratégique, capitalisation et ouverture .....	18
• Les collectivités locales, acteurs à part entière de la coopération internationale de la France .....	19
<b>5. Le HCCI et l'Europe .....</b>	<b>20</b>
• Partenariat avec la Maison de l'Europe de Paris .....	20
• Pour une stratégie européenne de recherche pour le développement .....	20
• Pour une prise en compte des échelons locaux dans le consensus européen sur la gouvernance .....	21

<b>ANNEXES</b> .....	23
1. Arrêté du 27 mars 2006 portant nomination des membres du Haut Conseil .....	25
2. Secrétariat du HCCI .....	29
3. Programme de travail du 3 <sup>ème</sup> mandat .....	31
4. Bureau du HCCI .....	37
5. Echange de lettres avec la DGCID sur la "stratégie gouvernance" .....	39
6. Lettre au Premier ministre du 21 décembre 2006 sur le protocole additionnel au Pacte sur les droits de l'Homme .....	45
7. Lettre adressée le 18 janvier 2006 au ministre des Affaires étrangères sur la réforme du réseau culturel .....	47
8. Lettre adressée le 4 juillet 2006 au ministre des Affaires étrangères sur l'urgence de l'examen de la proposition de loi "Thiollière". .....	49
9. Lettres adressées les 28 juin et 3 octobre 2006 aux deux commissaires européens, MM. Louis Michel et Janez Potocnick .....	51
10. Synthèse du colloque du 15 novembre 2006 sur l'état de l'opinion en matière de solidarité internationale, par Joseph Limagne .....	59
11. Questionnaire "La coopération internationale : les enjeux du quinquennat" et liste des experts réunis le 19 janvier à Paris par Jacques Pelletier .....	63
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	69

# INTRODUCTION

## La coopération internationale : Un enjeu national

Le Haut Conseil de la coopération internationale a entamé sa troisième mandature dans un paysage en pleine évolution. Le demi-échec du sommet des Nations Unies de 2005, à New York, n'a pas abouti à un nouveau tassement des ambitions en matière de coopération internationale, comme cela avait été le cas dans les années 90, mais à une approche plus ouverte, moins enfermée dans des "paradigmes" concurrents.

La prise de conscience des périls globaux n'y est sans doute pas pour rien. Jean-Pierre Dupuy n'écrirait probablement plus aujourd'hui sa belle et terrible phrase de 2002 : « *Nous savons que la catastrophe va arriver, mais nous ne le croyons pas* ». La lucidité n'est cependant jamais définitivement acquise. Le réchauffement climatique – rapport Stern et travaux du GIEC aidant – est aujourd'hui une donnée de base de la réflexion internationale. Mais peut-on en dire autant de la démographie africaine qui va pourtant, dans les trente prochaines années, profondément modifier l'équilibre de l'ensemble eurafricain ?

Ce serait, en outre, une erreur fâcheuse de considérer que la coopération internationale est désormais exclusivement une affaire "**globale**", devant progresser par des négociations intelligemment conduites pour aboutir à des accords équilibrés. Une action **affirmée** pour soutenir les plus pauvres est plus que jamais **indispensable** tant l'inégalité entre les hommes, les peuples et les États, devient une donnée **fondamentale** du monde d'aujourd'hui.

Il est désormais admis que l'aide au développement doit sans cesse élargir ses perspectives, approfondir son écoute, s'ouvrir à de nouveaux partenariats, dans la perspective d'un véritable renouveau.

Comment ne pas se réjouir, dès lors, de voir les collectivités locales, **après que la loi Thiollière a entériné leur droit à coopérer, et que les Nations Unies et l'Europe les reconnaissent comme des partenaires à part entière**, poursuivre sous l'impulsion de Cités Unies France, ou dans le dialogue avec la CNCD, leur effort de rationalisation de leur action internationale ? D'ores et déjà, le mouvement mondial des décentralisations est indissolublement lié à la "diplomatie des villes".

En même temps, **le mouvement associatif**, par nature hétérogène, renforce, au sein de Coordination Sud, comme au niveau européen avec Concord, sa capacité à agir ensemble et à faire entendre sa voix malgré la part **insuffisante** qui lui est accordée sur le budget de l'aide publique au développement.

Des **entreprises**, de plus en plus nombreuses, comprennent que le **développement durable**, la responsabilité sociale et environnementale, cela se décline nécessairement à l'international.

Les **chercheurs** français, héritiers d'une tradition unique de recherche pour le développement, sont prêts à s'engager dans la réduction de la fracture scientifique Nord/Sud et n'attendent que le signal d'une volonté politique clairement orientée en ce sens.

Comment ne pas saluer la volonté du Gouvernement de donner enfin un contenu à **l'exigence du co-développement**, en reconnaissant les **immigrés** comme des partenaires du développement, par-delà le fait qu'ils transfèrent, chaque année, plus d'argent dans leur pays d'origine que ne le fait l'APD ?

Autre avancée porteuse d'espoir, le prélèvement sur les billets d'avion et la centrale d'achat UNITAID ont vaincu le scepticisme quant à la possibilité de créer **une taxation internationale**. C'est une percée considérable, non seulement parce qu'elle offre à des millions de malades la perspective d'avoir accès à un traitement, mais aussi parce qu'elle a déverrouillé la réflexion sur le financement de la coopération.

Enfin, la ratification par les États de la **Convention internationale pour la promotion et la défense de la diversité culturelle** ouvre, dès 2007, un nouveau chantier de la gouvernance mondiale, dont on n'a pas fini de mesurer l'importance.

Ces déplacements de lignes, dont j'ai donné quelques exemples, ouvrent sans doute autant de questions qu'ils n'apportent de réponses.

**L'AFD**, dans son rôle nouveau **d'opérateur-pivot**, commence son apprentissage du travail avec de nouveaux partenaires. L'assistance technique française traverse une phase d'incertitudes quant à son statut et quant à ses missions dans la nouvelle architecture de la coopération qui est en train de se dessiner.

Pendant que s'approfondit le travail sur le renforcement de l'efficacité de l'aide autour des notions **d'appropriation** et **d'aide-programme**, des voix se font entendre pour mettre en garde contre une démarche trop systématique en la matière.

La réussite remarquable des **fonds globaux** dans l'éradication ou le traitement des maladies contagieuses laisse entièrement ouverte la question de la construction et du financement de systèmes de santé locaux.

Il faut se réjouir de ce foisonnement de doutes et d'interrogations. Parce que les réponses du XX<sup>e</sup> siècle ne suffiront pas aux défis du XXI<sup>e</sup>. Le blocage du cycle de négociations de Doha, la montée en puissance d'un groupe de pays à revenu intermédiaire, annoncent qu'une nouvelle partie est en train de se jouer. Malheureusement, l'équipe européenne, malgré des efforts qu'il convient de saluer, n'est pas prête. Sa future capacité à prendre **le leadership** de la coopération internationale constitue un enjeu majeur autant qu'une interrogation....

***Il nous faut donc évoluer, inventer de nouvelles alliances et de nouvelles formes de partenariat, convaincre la société française que la coopération est un enjeu national, et non une affaire de bons sentiments.***

Le Haut Conseil de la coopération internationale est le lieu privilégié d'une réflexion commune de tous ceux qui, en France, se sentent impliqués dans ce mouvement. Il remplit sa mission dans un contexte qui n'a pas encore trouvé son point d'équilibre. Du côté **des**

**pouvoirs publics**, les réformes successives n'ont pas mis fin au sentiment d'éclatement et de manque de cohérence du dispositif. Du côté de "**la société civile**", les remarquables efforts d'organisation du monde associatif et des collectivités locales accomplis ces dernières années n'ont pas encore produit des contrepouvoirs qui, sur la scène internationale, donnent leur force aux coopérations anglo-saxonnes.

J'observe néanmoins qu'une réflexion riche, ouverte, s'est engagée chez les uns comme chez les autres. C'est un encouragement pour le HCCI à poursuivre sa mission contre vents et marées.

Le 19 janvier dernier, j'ai réuni à Paris une vingtaine d'experts, français et étrangers, pour formuler les enjeux du prochain quinquennat en matière de coopération internationale. Dans une remarquable convergence de vues, ils ont posé des questions que je crois essentielles pour l'avenir de notre pays.

J'attends que le prochain Président de la République se saisisse rapidement de ces questions pour donner à la coopération internationale **la dimension essentielle** qui doit être la sienne dans l'action gouvernementale.

**Jacques PELLETIER**  
**Sénateur**  
**Ancien ministre**  
**Président du HCCI**



# HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

## RAPPORT D'ACTIVITE 2006

### 1. Un Haut Conseil confirmé dans ses missions pour un nouveau mandat de trois ans

- **Une composition renouvelée**

Créé en 1999, réformé en 2002, le Haut Conseil de la coopération internationale a entamé, début 2006, un troisième mandat de trois ans, après un sensible renouvellement de sa composition : 27 nouveaux sur les 45 membres nommés par le Premier ministre, conformément aux dispositions du décret 2002-1355 du 16 novembre 2002. Ce texte limite en effet à deux le nombre de mandats que peut exercer une même personne.

L'année 2006 a, de ce fait, été largement consacrée à l'élaboration et à l'approbation du programme de travail de la période 2006-2008, à la mise en place des commissions et à la mise au point de leur fonctionnement.

Le HCCI a, durant cette année, continué d'assumer sa mission permanente de concertation entre les différents acteurs, gouvernementaux ou non, de la coopération internationale, notamment à l'occasion des quatre assemblées plénières tenues entre le mois d'avril 2006 et le mois de janvier 2007.

- **Un programme de travail diversifié**

Le HCCI a vocation, selon son texte fondateur, à formuler des recommandations au Gouvernement sur la base d'un programme de travail triennal arrêté par le Premier ministre.

Le programme de travail du troisième mandat a été arrêté lors de l'assemblée plénière du 6 avril 2006, puis entériné par le Premier ministre, après une large consultation des organisations représentées au Haut Conseil : organisations de solidarité internationale, collectivités locales, confédérations syndicales, représentants du monde de l'entreprise, institutions universitaires et de recherche. L'avis de personnalités, notamment d'anciens membres du Haut Conseil ainsi que des administrations concernées, a également été sollicité.

Le programme du 3<sup>ème</sup> mandat comporte *dix thématiques* qui ont été prises en charge par autant de commissions :

1. **La sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement**
2. **La diversité culturelle**
3. **Droits et développement, la dimension sociale du développement**
4. **La dimension économique du développement**
5. **Financement du développement, politiques de coopération et prévisibilité de l'aide française**
6. **La coopération décentralisée**
7. **Coopération et migrations internationales**

## **8. L'enseignement supérieur, la recherche pour le développement**

## **9. La formation professionnelle**

## **10. Urgence et post-crise**

Ces commissions associent, comme par le passé, membres du Haut Conseil et représentants ou experts extérieurs proposés par ces derniers. Les administrations sont, bien entendu, associées à leurs travaux. Plus de deux cents experts et praticiens sont ainsi mobilisés par ce travail collectif.

Deux thèmes ont paru mériter d'être approfondis, pour déboucher sur d'éventuelles recommandations, sans pour autant justifier un travail en commission : celui de l'**équité** et celui du **droit des affaires**, sujets sur lesquels la France occupe une position originale, et parfois contestée, dans le concert international. Ils feront l'objet de deux colloques spécifiques.

La prise en compte des problématiques de *genre*, de *développement durable* et de *préservation de la biodiversité, ainsi que la dimension européenne* sera commune à l'ensemble des travaux entrepris au cours des trois ans à venir.

Le Haut Conseil conserve enfin la possibilité, au-delà de ce programme de base, de se saisir, à l'initiative de ses membres, de toute question d'actualité qui lui paraîtrait le mériter, dans le cadre de sa mission de concertation entre les différents acteurs de la coopération et du développement.

- **Une mission permanente de veille et de concertation**

Ce dialogue entre responsables gouvernementaux et non gouvernementaux inclut naturellement les questions générales relatives à la mise en œuvre de la réforme de la coopération française et au suivi budgétaire de l'aide publique au développement. L'assemblée plénière du 6 avril 2006 a ainsi permis aux membres du Haut Conseil d'exprimer directement devant Madame Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, leurs préoccupations à ce sujet, en particulier quant aux conséquences de la diminution prévisible des annulations de dette sur le volume global de l'aide, et à la régression excessive du dispositif d'assistance technique.

## **2. Le HCCI et l'opinion publique**

Sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de la coopération internationale constitue, avec la concertation entre les différents acteurs, l'une des deux missions fondatrices du Haut Conseil.

L'année 2006 a été marquée, dans ce domaine, par l'adoption, par le Gouvernement, du plan d'action interministériel dont le principe avait été arrêté en 2005, et à la préparation duquel le Haut Conseil a été étroitement associé.

- **Le plan d'action interministériel de sensibilisation de l'opinion publique (CICID du 19 juin 2006)**

Au cours du mandat précédent, un groupe de travail présidé par Jean-Marie Fardeau, secrétaire général du CCFD<sup>1</sup>, s'était attaché à recenser et à analyser les actions de sensibilisation du public et d'éducation au développement menées par les différentes administrations, les associations de solidarité internationale, les syndicats et les collectivités locales.

Les recommandations du Haut Conseil, issues de ces travaux, ont inspiré la décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de mai 2005 d'élaborer un plan d'action interministériel, associant, via la consultation du HCCI, les partenaires non gouvernementaux.

Dès le début de son nouveau mandat, le Haut Conseil s'est donc saisi de ce dossier : organisation le 11 avril d'une journée de concertation entre ses membres et les administrations concernées, Affaires étrangères et Economie et Finances, bien entendu, mais aussi Agriculture, Education nationale, Enseignement et Recherche, Jeunesse et Sports, sans oublier l'AFD ; débat en assemblée plénière le 18 mai, sur la base des propositions de la commission spécialisée, désormais présidée par Jean Pierre Dardauid, président de "Frères des hommes".

Ces échanges ont abouti aux décisions du CICID du 19 juin 2006 qui reprennent en partie les propositions du HCCI.

- **Les Français et la solidarité internationale : état de l'opinion**

Le Haut Conseil s'est associé à la réalisation de l'enquête conduite par l'Agence française de développement, avec le concours de l'IFOP, sur la perception de l'aide publique au développement par les Français, dont les résultats ont été présentés le 20 septembre 2006 par la ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, Brigitte Girardin, en présence de Jean-Michel Séverino, directeur général de l'AFD, et de Jacques Pelletier, président du Haut Conseil.

D'autres sondages d'opinion avaient été menés récemment sur le thème de la solidarité internationale : par la Commission européenne sur l'opinion dans les 25 pays membres de l'Union, par le Comité 21 sur les grands enjeux planétaires, ainsi que par le CCFD sur la faim dans le monde. Les résultats de ces enquêtes ont été analysés à l'occasion d'un colloque organisé le 15 novembre par l'AFD et le Haut Conseil, dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale.

**Le soutien de l'opinion aux actions de solidarité internationale est avéré par toutes ces études, mais il s'accompagne d'une certaine dose de méfiance et d'une méconnaissance du secteur.**

---

<sup>1</sup> Comité catholique contre la faim et pour le développement.

Ainsi :

- les acteurs publics et leurs actions en matière de solidarité internationale sont très mal connus : neuf Européens sur dix n'ont jamais entendu parler des Objectifs du Millénaire et les Français encore moins que les autres,
- les Français jugent l'aide de l'Etat peu efficace et "suffisante" en volume budgétaire ; ils réclament un meilleur contrôle de son utilisation, ce qui ne manque pas d'inquiéter au moment où les responsables publics s'efforcent d'augmenter les budgets de la coopération.

Au-delà de divergences, qui tiennent à la façon dont sont posées les questions, des constantes remarquables apparaissent au travers des différentes enquêtes :

- la priorité accordée à l'Afrique noire ;
- le souci de venir en aide d'abord aux personnes, par la santé, l'enseignement primaire, l'accès à l'eau potable ;
- l'accent mis sur les transferts de compétences qui permettent aux ressortissants des pays pauvres de se prendre en charge, chez eux, par la création d'emplois ;
- le souci de ne pas oublier les pauvres chez nous.

Au total, ces études démontrent un très sérieux déficit d'information sur les problématiques du développement et la nécessité de mieux communiquer vers les citoyens.

- **Partenariat avec France 3 et Ouest-France**

Pour la seconde année, France 3 et Ouest-France ont, à l'occasion de la Semaine de la solidarité internationale, mis en œuvre un partenariat avec le HCCI, qui a permis :

- la publication dans Ouest-France de 200 articles, sur la période, mettant en valeur les actions de coopération des ONG et des collectivités territoriales de la région ;
- la réalisation et la diffusion par les 17 antennes régionales de France 3 de 2h30 de reportages réalisés sur proposition des collectifs d'ONG en régions et avec l'appui matériel du HCCI. 16 millions de téléspectateurs ont vu ces reportages diffusés à des heures de grande audience.

- **La Semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université**

Initié par le Haut Conseil en 2001, ce rendez-vous annuel a pour objectif de sensibiliser les étudiants et la communauté universitaire aux enjeux de la coopération internationale et de la solidarité.

La 6<sup>e</sup> édition s'est tenue du 13 au 17 novembre 2006, à Montpellier et en Languedoc-Roussillon, sur le thème : « Confrontation des savoirs, reconnaissance des cultures, construction des solidarités ».

Elle a donné aux 80 000 étudiants régionaux, de Perpignan à Nîmes en passant par Montpellier et Alès, l'opportunité de se familiariser pendant une semaine avec la problématique du développement, et de prendre part à une réflexion sur le thème retenu, les liens entre savoirs, cultures et solidarités.

Cette initiative a associé les quatre universités de la région, le CUFR<sup>2</sup> de Nîmes, AGROPOLIS, l'IUFM, la CODIGE<sup>3</sup>, les collectivités territoriales, le CHU, le CROUS, soit plus de 50 partenaires autour de l'Université Montpellier 1.

- **Les prix 2006 de la coopération internationale**

Les "prix de la coopération internationale" sont décernés depuis 2000, par le HCCI, pour distinguer des actions exemplaires réalisées par la société civile ou les collectivités territoriales.

Pour 2006 :

- *deux prix de la solidarité internationale* ont récompensé des projets de terrain ou de renforcement des capacités des acteurs, mis en œuvre depuis au moins deux ans, par des acteurs non gouvernementaux français et des acteurs non gouvernementaux du Sud ;
- *un prix, dit de "sensibilisation du public à la coopération internationale pour le développement"*, a récompensé une structure française pour une action, réalisée en France, de sensibilisation du public sur les enjeux de l'aide au développement.

89 projets ont été déposés, 65 ont été considérés comme éligibles et ont fait l'objet d'un examen par le jury qui s'est réuni le 19 décembre 2006.

Le "prix de la solidarité internationale/acteur du Sud", doté de 15 000 €, a distingué l'ONG cambodgienne DEEP (Développement et Education pour l'Eau Potable), pour un projet d'accès à l'eau potable, dans la région de Battambang, réalisé en partenariat avec l'association française "1001 fontaines pour demain".

Une mention spéciale a été décernée à un projet réalisé en République Sud-Africaine par le centre de recherche pour l'histoire orale et le travail de mémoire « Sinomlando »<sup>4</sup>, qui vise à la prise en charge psychologique d'orphelins du Sida, dans la région du Kwazulu, projet réalisé avec le soutien du Secours catholique français.

Le "prix de la solidarité internationale/acteur du Nord" a récompensé, ex aequo, deux ONG françaises :

- l'Association pour le développement économique régional (ADER), pour un projet ayant permis l'insertion socio-économique de 5000 femmes marginalisées, dans l'Etat du Karnataka, en Inde, en partenariat avec une association locale de femmes ;
- l'association "Quartiers du monde", pour la création d'un réseau international entre 9 villes d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine, destiné à former des jeunes à la participation citoyenne.

Chacune de ces associations a bénéficié d'un prix de 10 000 €

Une mention spéciale a été décernée au mouvement de jeunesse français "Eclaireuses et Eclaireurs de France", pour la création d'un pôle éducatif, social et de formation professionnelle, à Bohicon au Bénin, en partenariat avec un groupe local de scoutisme.

---

<sup>2</sup> Centre universitaire de formation et de recherche.

<sup>3</sup> Conférence des Directeurs des Grandes Ecoles d'Ingénieurs et de Gestion du Languedoc-Roussillon.

<sup>4</sup> Qui, en zoulou, veut dire « nous avons une histoire ».

Enfin, le "prix de la sensibilisation du public", doté de 15 000 € a récompensé une action réalisée par l'ONG "Santé sud", sous la forme d'une marche militante de 500 km entre Marseille (siège de l'ONG) et Genève (siège de l'Organisation mondiale de la Santé). Cette marche a concerné plusieurs centaines de personnes qui, ville après ville, et avec l'aide des municipalités et associations rencontrées, ont attiré l'attention des décideurs et des médias sur l'état sanitaire du monde en développement et ont sensibilisé "le grand public" lors d'événements organisés, pendant un mois, tout au long du parcours.

Une mention particulière a été accordée au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, pour son projet "Via le Monde - Coopérer, cultiver la paix" consistant, notamment, en la création d'un outil (médiathèque, éducation au développement durable) mis au service des associations du département pour la réussite de leurs projets internationaux.

La cérémonie de remise des prix pour l'année 2006 a eu lieu le mardi 20 février 2007 au ministère des Affaires étrangères, en présence de Madame Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, et de Monsieur Jacques Pelletier, président du HCCI.

### **3. Des outils pour mieux coopérer**

Lieu de dialogue entre toutes les composantes de la coopération française, quel que soit leur degré de technicité, le HCCI met à leur disposition des outils permettant à tous ceux qui veulent agir pour la solidarité internationale de renforcer leur information.

- **Le site internet : vers le « portail de la coopération française ? »**

Le site du Haut Conseil a été conçu pour élargir les champs d'investigation des publics intéressés par la coopération internationale et stimuler l'intérêt pour les questions liées au développement. Il s'inscrit donc dans une visée pédagogique, avec l'objectif de parvenir à atteindre un public plus large que celui des seuls « spécialistes » de la coopération internationale.

Le site met à disposition de nombreuses informations, proposées dans une mise en page lisible, permettant de trouver rapidement le centre d'intérêt recherché. Il utilise une technologie accessible au plus grand nombre. Il est entièrement géré et mis à jour au sein du Secrétariat du HCCI. Il reçoit 30 000 visites chaque mois.

Le Bureau du Haut Conseil a décidé d'enrichir ce site, pour en faire un véritable site généraliste sur la coopération internationale : calendrier du développement, archives, dossiers de fond<sup>5</sup>.

Une réflexion est engagée, avec l'AFD en particulier, pour que le site du HCCI s'insère dans un dispositif plus large qui a été appelé le « portail de la coopération française » mais qui pourrait prendre la forme d'un ensemble de sites complémentaires.

---

<sup>5</sup> Par exemple : "microfinance", "codéveloppement".

- **Des outils pédagogiques**

Le livret intitulé "*Développement durable et solidarité internationale*", diffusé à dix mille exemplaires en juin 2006, est venu compléter et élargir la perspective ouverte par les précédentes publications, en proposant une analyse des enjeux du développement durable du Sud comme du Nord, l'exposé de différents points de vue, d'applications concrètes, une présentation de "bonnes pratiques" ainsi que des ressources documentaires. Il sera prochainement téléchargeable sur le site du HCCI.

Prendre en compte les rapports sociaux entre femmes et hommes est également une condition du développement durable. Très utilisés par les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale dans de nombreux pays, le concept et la méthodologie du « genre » sont, de fait, encore mal connus en France.

Suite à l'avis adopté sur la "politique de genre" par son assemblée plénière d'octobre 2005, le Haut Conseil a donc diffusé largement en mai 2006 un *dépliant pédagogique* sur la prise en compte du genre dans la coopération et la solidarité internationale. Ce document apporte des informations de base, fournit des exemples pratiques, des critères d'intégration du genre et recense les ressources disponibles (formations, guides, méthodologies...). Il a été diffusé à 30 000 exemplaires et est toujours disponible, par téléchargement sur le site [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr).

Le Haut Conseil s'est également associé à Coordination SUD pour organiser le 12 décembre 2006, au Centre des conférences internationales de l'avenue Kléber, une journée nationale de sensibilisation au genre, en présence de Mesdames Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, et Nicole Ameline, ambassadrice en mission, chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales.

#### **4. Le HCCI espace de concertation et de réflexion**

Les premières assemblées plénières du mandat inauguré en 2006 ont permis aux membres du Haut Conseil, dans sa nouvelle composition, de nouer un dialogue approfondi avec les principaux responsables de l'aide publique au développement.

La séance inaugurale du 6 avril a été consacrée, après l'adoption du programme de travail des trois années à venir, à l'intervention de Madame Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, suivie d'un échange approfondi avec la salle. La ministre a insisté tout particulièrement sur l'apport attendu du Haut Conseil dans la mobilisation de l'opinion publique, dans l'analyse de l'impact des migrations internationales sur le développement, dans l'intensification nécessaire du dialogue avec les partenaires européens. Les membres du Haut Conseil, de leur côté, ont exprimé leurs préoccupations concernant l'avenir de l'assistance technique française ainsi que l'insuffisante prise en compte de la montée en régime des acteurs non gouvernementaux, ONG et collectivités locales. L'échange a également mis en relief la difficulté d'augmenter suffisamment, dans les années à venir, l'effort budgétaire d'aide publique, au moment où les annulations de dette vont baisser sensiblement.

La séance du 5 octobre a permis un état des lieux approfondi de la politique de coopération et de sa réforme. Philippe Etienne, directeur général de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères, et Ambroise Fayolle, chef du

service des opérations multilatérales et du développement de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ont, dans un premier temps, fait le bilan du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) tenu le 19 juin sous la présidence du Premier ministre. Jean Michel Séverino, directeur général de l'Agence française de Développement (AFD), a présenté ensuite le projet de plan stratégique de l'Agence.

Les débats qui ont suivi ces deux séries d'intervention ont permis d'approfondir les questions déjà évoquées avec la ministre le 6 avril et d'élargir la discussion à d'autres sujets de préoccupations, tels que la lancinante question de la délivrance des visas, la situation fragile du réseau culturel, la situation de la France dans les grandes institutions multilatérales ou le risque de dispersion des interventions de l'AFD.

Le 8 janvier 2007, enfin, a été consacré à un échange sur la relance de la recherche au service du développement, avec les interventions de Jean-François Girard, président de l'IRD et membre du Haut Conseil, et de Patrice Debré, président du CIRAD. Le dialogue qui a suivi ces exposés a mis l'accent sur les enjeux européens et la nécessaire implication des ONG dans ces problématiques.

- **La gouvernance démocratique**

La mission et la composition du HCCI l'ont naturellement conduit, dès l'origine, à se mobiliser sur ces problématiques sociétales, et sur les liens entre développement et droits économiques, sociaux et culturels<sup>6</sup>.

L'année 2006 a été marquée, dans ce domaine, par la validation, le 5 décembre, par le CICID d'un document de référence sur la "**stratégie gouvernance**" de la France, dont l'élaboration a été suivie par le Haut Conseil dès le début du nouveau mandat.

Une première version de ce texte a été longuement débattue, en présence des responsables du MAE (DGCID), lors de l'assemblée plénière du 18 mai. Les membres du HCCI ont alors insisté sur :

- l'importance de la coopération décentralisée pour l'approche territoriale du développement et l'accompagnement de la décentralisation ;
- la nécessité de promouvoir le dialogue social dans les pays bénéficiaires de l'aide en évitant toute ambiguïté dans la référence au modèle français ;
- la nécessité d'une approche européenne de la gouvernance démocratique.

La commission du Haut Conseil a ensuite poursuivi, avec la DGCID, un dialogue sur la "stratégie gouvernance", qui a abouti, quelques jours avant la validation finale du document, à l'envoi, d'une note d'observations<sup>7</sup> portant notamment sur l'indispensable renforcement des capacités de la société civile.

---

<sup>6</sup> Cf. l'avis du 21 juillet 2001 sur "Coopération internationale et droits de l'Homme".

<sup>7</sup> Echange de lettres en annexe.



- **Les droits économiques, sociaux et culturels (DESC)**

La même commission, "Droits et développement", a fait le constat que, le corpus de textes existant étant globalement suffisant, il s'agissait d'**interroger surtout leur mise en œuvre**.

Elle a organisé son travail autour de deux grands ensembles de questions, les premières relevant plutôt de la coopération bilatérale – conditionnalités, place des droits de l'Homme dans les instruments de pilotage des politiques de développement, renforcement des capacités, appui aux syndicats -, les secondes ayant une dimension multilatérale plus prononcée – justiciabilité et impunité, extraterritorialité, études d'impact, défense des droits de l'Homme.

À l'initiative de cette commission, le président Jacques Pelletier est intervenu auprès du Premier ministre<sup>8</sup> pour que la France maintienne sa position volontariste en faveur du protocole additionnel au Pacte des Nations unies de 1966, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, protocole en cours de discussion au sein du Conseil des Droits de l'Homme. Cet accord devrait permettre à des personnes ou à des groupes de personnes de soumettre au Comité des Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, des "communications" signalant la violation de ces droits, ce qui inciterait notamment les Etats, peu soucieux de voir débattre de cas les concernant dans une instance internationale, à prendre des dispositions institutionnelles et juridiques pour les traiter dans un cadre national.

- **La diversité culturelle**

C'est à l'initiative de la France que l'Assemblée générale de l'UNESCO a adopté, en 2005, la "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles", ratifiée par un nombre suffisant d'Etats en 2006, pour entrer en vigueur dès 2007.

Le Haut Conseil a fait de la mise en œuvre de ce principe de diversité culturelle l'axe majeur de ses travaux dans ce domaine.

Ceci pose d'abord la question des missions et de l'organisation des services culturels français à l'étranger, de leur capacité à s'intégrer dans une politique globale de coopération et d'appui au développement, en dépassant le stade de la simple défense de "l'exception culturelle" française et en s'ouvrant aux partenariats, européens tout particulièrement.

Dès le début 2006, le président du Haut Conseil s'est inquiété de voir ce réseau réformé sans consultation des acteurs de la coopération et du développement<sup>9</sup>. Lors des assemblées plénières des 6 avril et 5 octobre, les membres du HCCI ont réaffirmé leurs préoccupations, tant sur la stratégie poursuivie que sur les moyens affectés à notre réseau culturel à l'étranger.

Il s'agit désormais de **tirer les conséquences de la convention sur la diversité culturelle**, non seulement pour l'organisation de l'action culturelle extérieure de la France au sens étroit du terme mais aussi sur l'ensemble de notre coopération au développement qui ne peut ignorer les "facteurs culturels".

---

<sup>8</sup> Voir lettre en annexe.

<sup>9</sup> Voir en annexe la lettre adressée le 18 janvier 2006 au ministre des Affaires étrangères.

- **L'appui aux PME et la formation professionnelle**

L'approche des questions de coopération, après s'être focalisée, au niveau international, sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, privilégie à nouveau la croissance dans sa globalité: le développement du secteur privé constitue, avec celui des infrastructures et le développement humain, l'une des bases de la croissance économique.

Une seconde prise de conscience, tout aussi importante, s'est faite jour ces dernières années : en Afrique au moins, le secteur "informel", négligé par la plupart des politiques publiques, a vu son importance relative progresser, alors même que les économies concernées retrouvaient le chemin d'une certaine croissance.

Ceci a conduit les commissions spécialisées du Haut Conseil à retenir deux axes de travail : **Comment favoriser l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises dans les pays les moins avancés ? Comment rendre accessible au plus grand nombre une formation professionnelle de qualité**, sans laquelle les petits entrepreneurs resteront prisonniers du piège de l'économie de subsistance ?

Dans ces deux domaines, un recensement des expériences significatives a été entrepris, avec l'aide des membres du Haut Conseil représentant les entreprises, les organismes consulaires et les partenaires sociaux. L'AFD est, par ailleurs, étroitement associée à la réflexion, notamment sur la formation professionnelle, qui fera l'objet d'une manifestation commune à l'automne 2007.

- **Recherche pour le développement : réflexion stratégique, capitalisation et ouverture**

Dans son avis du 16 décembre 2004, le Haut Conseil préconisait de renforcer, par une concertation interministérielle, la recherche pour le développement, jugée stratégique pour les pays en développement et pour l'avenir du monde. Cet avis soulignait également que la recherche pour le développement est d'autant plus efficace qu'elle est menée en partenariat avec les chercheurs des pays en développement.

Un nouvel avis complétait ces recommandations le 14 décembre 2005, en préconisant un renforcement des échanges entre le monde de la recherche et les ONG.

En créant, lors du CICID du 18 mai 2005, un Comité de pilotage réunissant le ministère des Affaires étrangères et le ministère chargé de la recherche, et en confiant à l'IRD une fonction d'agence chargée d'animer l'ensemble du secteur, le gouvernement a entrepris de relancer la recherche pour le développement.

Le CICID du 19 juin 2006 a confié à cette nouvelle "agence" la coordination de la réflexion stratégique à mener, en liaison avec le Haut Conseil de la coopération internationale et le tout récent "Haut Conseil pour la science et la technologie". Suivant, là encore, les recommandations du Haut Conseil, il a préconisé un renforcement de la coopération entre les acteurs français et de la concertation avec les principaux bailleurs européens et multilatéraux.

- **Les collectivités locales, acteurs à part entière de la coopération internationale de la France**

La coopération pour le développement a longtemps privilégié, les relations inter-étatiques et les logiques sectorielles (santé, éducation). L'approche territoriale du développement est relativement nouvelle, mais tend à devenir primordiale, s'appuyant sur une tendance universelle à la décentralisation des responsabilités politiques, au Sud comme au Nord.

Dans ce contexte, non seulement les initiatives de coopération décentralisée se multiplient, mais elles acquièrent, même indirectement, une dimension économique nouvelle.

Contribuer à faire reconnaître les collectivités locales comme des acteurs à part entière de la coopération, approfondir le dialogue entre tous les acteurs, permettre à chacun d'eux de replacer son action au sein de la dynamique globale : tels sont les objectifs du HCCI.

En 2006, ils se sont notamment traduits par l'intervention du Président Jacques Pelletier auprès du Premier ministre pour accélérer l'examen de la proposition de loi « Thiollière » sur « l'action extérieure des collectivités locales et de leurs groupements », adoptée en octobre 2005 par le Sénat, et qui n'était toujours pas inscrite dans le calendrier de travail de l'Assemblée Nationale à l'été 2006. Ce texte, finalement promulgué en février 2007, était essentiel pour lever l'incertitude juridique qui pesait sur les opérations de coopération décentralisée, depuis une décision du tribunal administratif de Poitiers de 2004, en contestant « l'intérêt local ».

Dans la suite de ce qui avait été engagé au cours des années précédentes, notamment en direction de l'Union européenne, le Haut Conseil s'emploie à favoriser les **partenariats entre collectivités territoriales et organisations internationales**, avec lesquels les relations sont encore trop rares, malgré quelques expériences fructueuses, par exemple avec l'UNESCO ou la FAO.

Il a ainsi noué des contacts avec les Nations Unies qui, de leur côté, souhaitent ouvrir la perspective d'un nouveau multilatéralisme, et promouvoir le rôle des collectivités territoriales comme acteurs déterminants de la gouvernance et du développement local et régional. Avec l'appui du MAE (DGCID/DAECL), le Haut Conseil a organisé au Sénat le 24 janvier 2007 un séminaire de présentation et d'échange d'informations sur le programme ART GOLD (Appui aux réseaux territoriaux - Governance and local development), à partir de l'analyse de quelques expériences en cours ou en projet dans différents pays. Présidée par Jacques Pelletier, cette rencontre a rassemblé, autour des représentants du Bureau du PNUD à Genève, plus d'une centaine de personnes, membres du HCCI, de la CNCD<sup>10</sup>, présidents ou représentants des grandes associations dans lesquelles se rassemblent les collectivités françaises<sup>11</sup>, élus locaux, responsables des dossiers de coopération décentralisée, ainsi que plusieurs sénateurs. Cette prise de contact devrait permettre, en liaison avec la DGCID, de déboucher sur des partenariats concertés dans plusieurs pays où les collectivités françaises ont déjà une présence significative.

---

<sup>10</sup> Commission nationale de la Coopération décentralisée.

<sup>11</sup> Association des maires de France, Association des départements de France, Association des régions de France, Association des maires des grandes villes, des villes moyennes, Citées Unies France.

## **5. Le HCCI et l'Europe**

Devant l'assemblée plénière qui inaugurerait le nouveau mandat, en avril 2006, Madame Brigitte Girardin a encouragé le Haut Conseil à « intensifier le dialogue avec ses partenaires européens » et à « développer les échanges avec les sociétés civiles de nos voisins ».

L'Union européenne, prise globalement, est en effet le premier bailleur de fonds mondial, avec 55 % de l'aide publique au développement, part destinée à s'accroître dans les années à venir. Une amélioration de la cohérence des interventions des acteurs européens, de toutes natures et de différents niveaux, apparaît indispensable pour porter la visibilité et l'efficacité de l'aide européenne au niveau de cet effort financier. Le rôle historique joué par la France dans la préservation du Fonds européen de développement (FED) et sa part prépondérante dans son financement – 24 % jusqu'à présent, près de 20 % dans l'avenir – confèrent de surcroît à notre pays une responsabilité première dans ce domaine.

La mobilisation du HCCI et de ses membres sur les enjeux européens ne s'est pas démentie en 2006, à la suite du débat intervenu l'année précédente, en assemblée plénière et en présence du Commissaire européen chargé du développement, Louis Michel.

- **Partenariat avec la Maison de l'Europe de Paris**

Le Haut Conseil a apporté son appui à la Maison de l'Europe pour organiser le 22 novembre 2006, en partenariat avec Coordination Sud et l'AFD, une journée d'étude et de débat sur la politique européenne de développement, son articulation avec la politique nationale en France, l'action des collectivités locales et des ONG.

- **Pour une stratégie européenne de recherche pour le développement**

Sans doute, après la publication de la communication de la Commission sur "La stratégie de l'UE pour l'Afrique", le 10 octobre 2005, et l'adoption par le Parlement européen, le Conseil et la Commission du "Consensus européen pour le développement", le 20 décembre 2005, l'Europe dispose-t-elle désormais de bases conceptuelles solides sur lesquelles appuyer le déploiement de son action en faveur du développement.

Pour que le secteur de la recherche participe pleinement à cette action, encore faut-il s'assurer d'une bonne coordination entre les directions de la Commission respectivement en charge de la recherche et du développement : que la dimension "recherche" soit pleinement prise en compte lors de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED et qu'une politique de coopération scientifique et technique avec les pays en développement soit mise en œuvre au sein du 7<sup>ème</sup> PCRD.

A cette fin, une délégation du HCCI conduite par Yves Dauge, sénateur, s'est rendue auprès de la Direction générale du développement (DGDEV) de la Commission européenne, pour étudier les moyens de traduire dans des actions concrètes les intentions politiques affichées en ce qui concerne la politique de développement et la politique de recherche de l'Union européenne.

En outre, le Haut Conseil a pris l'initiative d'interpeller à ce sujet les deux commissaires concernés, Louis Michel et Janez Potocnik<sup>12</sup>, et de prolonger cette démarche par une nouvelle mission, commune avec l'Académie des Sciences, à Bruxelles en janvier 2007.

- **Pour une prise en compte des échelons locaux dans le consensus européen sur la gouvernance**

L'avis du Comité des Régions de l'Union européenne sur la communication de la Commission intitulée « La gouvernance dans le consensus européen pour le développement, vers une approche harmonisée » ayant été demandé, le rapporteur désigné a nommé comme expert chargé d'élaborer le texte la conseillère du HCCI responsable de la commission "Coopération décentralisée".

L'avis qui devrait être adopté en juin 2007 réaffirmera **le rôle de la coopération décentralisée dans la réforme de la politique européenne de développement**, soulignera les enjeux de la décentralisation et de l'exercice de la démocratie au niveau local et formulera des recommandations pour que la dimension de la gouvernance aux niveaux sub-étatiques de gouvernement puisse être pleinement prise en compte à travers les différents instruments et programmes de coopération.

---

<sup>12</sup> Voir copie des deux courriers en annexe.



## ANNEXES

1. Arrêté du 27 mars 2006 portant nomination des membres du Haut Conseil
2. Secrétariat du HCCI
3. Programme de travail du 3<sup>ème</sup> mandat
4. Bureau du HCCI
5. Echange de lettres avec la DGCID sur la "stratégie gouvernance"
6. Lettre au Premier ministre du 21 décembre 2006 sur le protocole additionnel au Pacte sur les droits de l'Homme
7. Lettre adressée le 18 janvier 2006 au ministre des Affaires étrangères sur la réforme du réseau culturel
8. Lettre adressée le 4 juillet 2006 au ministre des Affaires étrangères sur l'urgence de l'examen de la proposition de loi "Thiollière".
9. Lettres adressées les 28 juin et 3 octobre 2006 aux deux commissaires européens, MM. Louis Michel et Janez Potocnick.
10. Synthèse du colloque du 15 novembre 2006 sur l'état de l'opinion en matière de solidarité internationale, par Joseph Limagne
11. Questionnaire "La coopération internationale : les enjeux du quinquennat" et liste des experts réunis le 19 janvier à Paris par Jacques Pelletier





**Décrets, arrêtés, circulaires**  
**Mesures nominatives**  
**Premier ministre**

Arrêté du 27 mars 2006 portant nomination au Haut Conseil de la coopération internationale

NOR: PRMX0609190A

Par arrêté du Premier ministre en date du 27 mars 2006 :

Sont nommés membres du Haut Conseil de la coopération internationale, en tant que membres du Conseil économique et social, sur proposition du président du Conseil économique et social :

M. Jacques Duron, président et représentant au bureau du groupe de l'UNSA ;

M. Jean-Claude Pasty, président de la section des affaires extérieures.

Sont nommés membres du Haut Conseil de la coopération internationale, en tant que maires, sur proposition d'une association représentative des maires de France :

M. Christian Dupuy, maire de Suresnes ;

M. Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc ;

M. Henri Bertholet, maire de Romans-sur-Isère.

Sont nommés membres du Haut conseil de la coopération internationale, en tant que conseillers généraux, sur proposition d'une association représentative des départements de France :

M. Denis Brunet, vice-président du conseil général de la Vienne ;

M. Didier Guillaume, président du conseil général de la Drôme ;

M. Charles Josselin, vice-président du conseil général des Côtes-d'Armor.

Sont nommés membres du Haut Conseil de la coopération internationale, en tant que conseillers régionaux, sur proposition d'une association représentative des régions de France :

M. Raymond Forni, président du conseil régional de Franche-Comté ;

M. Jean-Paul Heider, vice-président du conseil régional d'Alsace ;

M. Paul Vergès, président du conseil régional de la Réunion.

Sont nommés membres du Haut Conseil de la coopération internationale, en tant que personnes appartenant :

- aux organisations ayant pour activité principale la solidarité internationale ou aux organismes qui les fédèrent :

Mme Élisabeth Alles, représentante de la Fédération internationale des droits de l'homme (LDH-FIDH) ;

M. Arnaud Collin, représentant de la section française du World Wildlife Fund (WWF) ;

M. Jean-Pierre Dardauid, président de Frères des Hommes ;

M. Bertrand Dufourcq, président de la Fondation de France ;

Mme Agnès Lambert, représentante de l'Institut de recherche et d'application des méthodes de développement (IRAM) ;

M. Laurent Levard, délégué général de la Fédération Artisans du monde ;

M. Benoît Miribel, directeur général d'Action contre la faim (ACF) ;

M. Antoine Peigney, directeur des opérations internationales de la Croix-Rouge française ;

M. Michel Wagner, président du Comité de liaison d'organisations non gouvernementales de volontariat (CLONG-Volontariat) ;

M. Jean-Luc Dubois, représentant du Réseau Impact ;

Mme Anne-Marie Ducroux, présidente du Conseil national du développement durable ;

M. Édouard Wattez, consultant au Programme des Nations unies pour le développement ;

M. Yves Berthelot, président du Comité français pour la solidarité internationale ;

- aux collectifs d'organisations de migrants, chargées de leur intégration en France, en liaison avec leur pays d'origine :

M. Chansamone Voravong, président du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM) ;

M. Kofi Yamgnane, président de la Fondation pour l'intégration républicaine ;

- aux confédérations syndicales de salariés :

Mme Hélène Bouneaud, conseillère confédérale à la Confédération générale du travail (CGT) ;

M. Pierre Gendre, représentant de Force ouvrière (FO) ;

M. Martial Videt, responsable du service international et Europe de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

- aux groupements d'employeurs :

M. Thierry Chambolle, président du comité « changement climatique » du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

M. Frédéric Sanchez, président de la société Fives Lille, membre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

- aux organismes mutualistes relevant du code de la mutualité et aux fédérations de mutuelles, de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale :

M. Jean-François Belliard, premier vice-président de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA) ;

M. Georges Coudray, président du Centre international du Crédit mutuel (CICM) ;

- aux organismes socioprofessionnels ayant développé des partenariats dans le domaine de la coopération internationale :

M. Jean-François Bernardin, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;

M. Joseph Limagne, secrétaire général de la rédaction d'Ouest France ;

M. Jean-Marie Belin, directeur du développement européen et des affaires extérieures de FR 3 ;

- aux organismes universitaires ou scientifiques traitant des questions de coopération internationale et de développement :

M. Bernard Bosredon, président de l'université Paris-III ;

M. Jean-François Girard, président de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;

M. Daniel Grimm, directeur adjoint de l'École centrale de Paris ;

M. Gilles Saint-Martin, directeur des relations européennes et internationales du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;

M. Michel Vernières, membre du Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement (GEMDEV).



## SECRETARIAT DU HCCI

<i>Secrétaire général</i>	M. Gilles Carasso, Chargé de mission du ministère des Affaires étrangères
<i>Secrétaire général adjoint</i>	M. Emile-Robert Perrin, Administrateur civil hors classe du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
<i>Secrétariat</i>	Mme Zineb Chebahi, Secrétaire administrative du ministère des Affaires étrangères
	Mme Elisabeth Djukic, Secrétaire administrative du ministère des Affaires étrangères
	Mme Bernadette Jourdain, Adjointe administrative du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
<i>Conseillers</i>	Mme Marie Claude Baby, Administratrice civile hors classe du ministère de l'Education nationale
	Mme Annie de Calan, Chargée de mission hors catégorie du ministère des Affaires sociales
	M. Patrice Chevallier, Administrateur civil hors classe du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
	M. Didier Doucet, Chargé de mission du ministère des Affaires étrangères
	M. Philippe Mignaval, Chargé de mission de 1 <sup>ère</sup> catégorie, de l'AFD
	M. Michel Monfort, Chargé de mission hors catégorie – 1 <sup>ère</sup> classe, du ministère des Affaires étrangères
<i>Documentaliste</i>	M. David Cudel, Chargé de mission du ministère des Affaires étrangères
<i>Webmestre</i>	Melle Sandrine Muller, Chargée de mission du ministère des Affaires étrangères



**Programme de travail du HCCI**

**2006-2008**

Créé en février 1999, le Haut conseil de la coopération internationale a été investi de deux missions principales aux termes du décret du Président de la République du 14 novembre 2002 : permettre une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération internationale pour le développement, sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération.

L'exercice de ces missions s'effectue sur la base d'un programme de travail triennal arrêté par le Premier ministre sur proposition du Haut conseil, qui en délibère en assemblée plénière. Ce programme de travail précise les thèmes et domaines qui seront abordés par le HCCI au cours de son mandat de trois ans. C'est sur cette base que seront élaborées et adoptées des recommandations au Premier ministre dans les domaines de sa compétence, c'est-à-dire la coopération internationale pour le développement.

Le programme de travail proposé pour le troisième mandat du HCCI, de 2006 à 2008, a été élaboré après une large consultation auprès des structures et personnalités (Organisations de solidarité internationale, syndicats, etc.) membres anciens ou actuels du Haut conseil et avec les administrations concernées.

A l'issue de ces consultations, dix thématiques sont proposées pour les travaux en commission. Elles devraient déboucher sur la formulation de recommandations au gouvernement. Deux thématiques spécifiques feront l'objet de colloques au terme desquels, le cas échéant, des recommandations pourraient également être adoptées. D'une manière générale, l'ensemble de ces activités intégrera les dimensions relatives au genre, à l'environnement et à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à l'Europe. Le HCCI engagera d'ailleurs un travail de réflexion dans la perspective de la présidence française du conseil européen au premier semestre 2008. Le HCCI précisera le calendrier de ses travaux sur les trois années de son troisième mandat.

## **I. Les travaux en commission**

### ***1. La sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement***

Au cours de son deuxième mandat (2003-2005), le Haut conseil avait adressé une recommandation au gouvernement de mettre au point une stratégie de sensibilisation de l'opinion publique à la coopération au développement. Il a alors considéré que l'importance du budget de l'aide au développement, plus de huit milliards d'euros, et la volonté de l'accroître progressivement pour atteindre 0,7% du PIB en 2012, nécessitent un appui de l'opinion publique. A cet effet, il avait proposé un certain nombre d'orientations visant à agir dans cette direction et le Comité interministériel de la coopération internationale du développement (CICID) a décidé, le 18 mai 2005, d'élaborer une stratégie dans ce domaine en y associant le HCCI.

Outre la mise au point de cette stratégie gouvernementale, les activités de sensibilisation de l'opinion publique recouvriront également : i/ le prix de la coopération internationale, décerné chaque année par

le Premier ministre au nom du HCCI et qui récompense des actions exemplaires dans ce domaine, ii/ la participation à la semaine (annuelle) de la solidarité internationale (appui à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation avec la chaîne de télévision France 3), iii/ la semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université, organisée chaque année dans une université différente. Par ailleurs, des activités de sensibilisation sont prévues avec le Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) du ministère des affaires étrangères.

## ***2. La diversité culturelle***

La culture est une composante essentielle du développement d'un pays, au même titre que sa stratégie économique et sociale : c'est un élément d'identité nationale qui contribue à la bonne gouvernance et à la stabilité, surtout dans un contexte de globalisation sans cesse accrue, c'est un moyen de valorisation du patrimoine dont un pays peut escompter des retombées économiques, c'est aussi un facteur d'aménagement qu'il convient de protéger et d'utiliser au mieux, enfin c'est un vecteur d'échanges et de coopération à préserver et à étendre.

Au moment où, sur une initiative française, l'UNESCO a adopté fin 2005 la "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles", il conviendrait de préciser le contenu qui pourrait être donné à la notion de diversité culturelle dans le cadre des politiques d'appui au développement des pays. D'autant que le ministre des affaires étrangères vient de constituer une mission de réflexion sur la création d'une agence de coopération culturelle, ce qui amène à s'interroger sur les outils administratifs appropriés à une telle approche, compte tenu notamment du fait que l'opérateur-pivot en matière de développement, l'Agence française de développement (AFD), mène aussi des activités sur ce terrain.

## ***3. Droits et développement, la dimension sociale du développement***

Le développement comprend deux volets étroitement liés : social et économique. Le thème de la dimension sociale, distingué ici de la dimension économique (paragraphe suivant) pour des raisons pratiques et d'organisation des travaux, recouvre une double préoccupation.

D'une part, un ensemble de textes fondateurs définit les **droits fondamentaux** attachés à la dignité de la personne humaine - déclaration universelle des droits de l'homme et ses deux pactes de 1966, sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), différentes conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant notamment sur l'accès au travail décent, sommet mondial du développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 - tandis que de nouvelles approches, sur une base volontaire et impliquant les acteurs privés, en particulier les entreprises, visent à intégrer des dimensions non directement économiques et marchandes dans leurs activités (responsabilité sociale des entreprises, investissement socialement responsable, "Global Compact" lancé par le secrétaire général de l'ONU, etc.). Les travaux du HCCI viseront : (i) à dégager les priorités à prendre en compte dans les stratégies d'aide au développement à ces différents titres, (ii) à tirer les conséquences de l'internationalisation de la production et (iii) à examiner les liens entre accès aux droits, pauvreté et perspectives de croissance.

D'autre part, ces questions concernant à différents titres la dimension sociale du développement, sous cette thématique sera également examiné le rôle que pourraient jouer les **syndicats** et les partenaires sociaux dans l'aide au développement, ces organisations ayant été jusqu'à présent assez peu sollicitées et associées aux actions des pouvoirs publics français dans ce domaine.

## ***4. La dimension économique du développement***

Ce thème recouvre deux volets.

L'entreprise est au centre du développement économique d'un pays : qu'elles soient publiques, semi-publiques ou privées, ce sont elles qui créent les emplois, donc les revenus, contribuant ainsi à réduire la pauvreté. Dans la plupart des pays en développement, il y a en quelque sorte un lien manquant entre, d'un côté, le secteur informel et les très petites entreprises (TPE), de l'autre, les filiales des



grandes entreprises étrangères. Les premières opèrent dans des conditions de grande précarité tandis que les secondes, plus solides, ne peuvent prétendre à elles seules répondre aux attentes de marchés du travail qui voient arriver chaque année des centaines de milliers ou des millions de jeunes.

Se pose donc la question de favoriser l'émergence de **petites et moyennes entreprises** (PME) ainsi que d'un tissu économique cohérent, et plus généralement les entreprises françaises qui interviennent dans les pays en développement à travers leurs partenariats de toutes natures avec des entreprises du Sud, et de lever les contraintes de toute sorte qui y font obstacle. Les travaux du HCCI porteront plus spécifiquement sur le rôle que peuvent jouer dans ce domaine différents partenaires extérieurs aux administrations, en particulier les syndicats professionnels, les chambres consulaires et les entreprises ou groupements de l'économie sociale.

Par ailleurs, le **droit des affaires** a des incidences très directes sur les conditions de développement d'un pays. Un colloque sera organisé sur cette question (cf. partie II ci-dessous).

### ***5. Financement du développement, politiques de coopération et prévisibilité de l'aide française***

Ces questions sont étroitement liées : l'aide publique au développement étant comptabilisée au moment de son décaissement et l'exécution des projets et programmes s'étalant nécessairement sur plusieurs années, les engagements d'augmentation de son aide par la France n'ont été respectés jusqu'à présent, faute d'une programmation suffisamment tôt des crédits de la coopération bilatérale, que par les annulations de dette et l'augmentation des contributions multilatérales et européennes. Il conviendrait donc de rechercher une plus grande efficacité de l'aide de la France sur les trois plans, bilatéral, européen et multilatéral.

Au plan international, le contexte de l'aide aux pays en développement est en pleine évolution : recherche d'une meilleure efficacité de l'aide, place accrue accordée aux aides programme et budgétaires, réduction de la volatilité de l'aide, renforcement de la coordination entre les bailleurs, rôle nouveau des fonds multilatéraux spécialisés, qui imposent de nouvelles approches. Au plan national, des évolutions non moins importantes sont en cours : augmentation importante et régulière du budget de l'aide avec l'objectif d'atteindre 0,7% du PIB en 2012, importance de l'aide multilatérale (autour de 30% de l'aide totale selon les années, avec le rang de premier contributeur dans trois fonds multilatéraux), concentration sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), nouveau cadre budgétaire avec l'entrée en vigueur de la LOLF (Loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances) en 2006. Celle-ci applique à tous les crédits budgétaires la distinction entre les autorisations d'engagement, pluriannuelles, et les crédits de paiement, annuels, et fixe des objectifs précis à l'action du gouvernement dans le domaine du développement.

Cette thématique aura donc pour objet d'examiner comment parvenir à une plus grande **cohérence entre les différents volets de l'aide au développement** - bilatérale, européenne et multilatérale, et également en termes de cohérence des politiques -, comment être mieux à même d'orienter les choix de nos partenaires de l'aide et créer des synergies avec eux, comment assurer, tant pour les gestionnaires français de l'aide que pour ses bénéficiaires, une meilleure **prévisibilité** en vue de garantir la pérennité des projets et des programmes et faire que l'augmentation de l'APD française ne se fasse pas au détriment de la coopération bilatérale. Dans ce cadre, le Haut conseil engagera également une réflexion sur les conséquences de l'apparition de nouveaux bailleurs d'aide au développement, les "**bailleurs émergents**".

Enfin, le Haut conseil assurera un **suivi de la réforme de la coopération française** actuellement en cours. Il portera plus particulièrement, à titre indicatif et non exhaustif, sur le budget de l'APD et l'évolution des crédits budgétaires, l'assistance technique, la place des OSI et le renforcement de la coopération bilatérale.

### ***6. La coopération décentralisée***

Lors de son deuxième mandat, le HCCI s'est particulièrement investi dans les questions touchant à la coopération internationale des collectivités locales, notamment au plan européen. Dans la mesure où

plusieurs facteurs montrent l'intérêt de cette forme de coopération et concourent à sa montée en puissance, le Haut conseil poursuivra ses travaux dans ce domaine avec tous les partenaires intéressés et en liaison avec la délégation à l'action extérieure des collectivités locales (DAECL) au ministère des affaires étrangères et la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).

Plusieurs pistes de travail sont envisagées : les rapports entre collectivités locales et ONG dans les actions de coopération internationale, notamment au plan européen, y compris en ce qui concerne le FED, l'apport des réseaux régionaux, les nouveaux rapports avec l'AFD, devenue l'opérateur-pivot de l'aide française, notamment au regard de la décentralisation dans les pays en développement, l'information des collectivités locales en matière de développement et de mondialisation, la diffusion des "bonnes pratiques", les rapports entre collectivités locales et les institutions internationales dédiées au développement..

### ***7. Coopération et migrations internationales***

Depuis quelques années, la communauté internationale s'intéresse de plus en plus à la question des migrations internationales et à leurs incidences sur le développement. La France investit également ce sujet : promotion du co-développement<sup>1</sup>, par lequel les migrants, ainsi que les structures qu'ils se sont données, s'investissent dans le développement de leur région d'origine, flux financiers liés aux transferts d'épargne des migrants vers leurs pays d'origine, problèmes de "fuite des cerveaux" des pays en développement en contradiction avec les objectifs de développement et, à travers cette approche, importance des diasporas scientifiques de ressortissants originaires de PED.

Au moyen d'une approche qui intégrera les dimensions européenne et multilatérale et fera le point des actions et initiatives engagées jusqu'à présent, le Haut conseil proposera au gouvernement des recommandations visant à affiner sa politique dans ce domaine. Les administrations concernées, en particulier le ministère des affaires sociales, seront associées à ces travaux.

### ***8. L'enseignement supérieur, la recherche pour le développement***

L'objet des thèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont déjà été abordés par le HCCI sous certains aspects lors de ses deux premiers mandats, est d'examiner comment accroître l'efficacité de la contribution de l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) et de la recherche à la politique française de coopération au développement. Cette approche s'inscrit dans les orientations arrêtées par le CICID en mai 2005, qui entend redonner à l'enseignement supérieur une priorité dans les stratégies de développement et rénover la coopération universitaire en direction des pays africains afin de conforter des pôles d'excellence régionaux.

Cette thématique a également pour objet de proposer des orientations pour consolider la dimension européenne de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement et contribuer ainsi à renforcer les capacités scientifiques au Sud.

### ***9. La formation professionnelle***

Le Haut conseil reviendra aussi sur le thème de **la formation professionnelle**, abordé dans le passé. Elle contribue à la dimension économique du développement par la valorisation des compétences techniques et professionnelles locales. L'étude des expériences menées dans certains pays en développement devrait conduire à proposer de nouveaux partenariats avec les organismes consulaires, l'AFD, les grandes écoles et les universités, qui disposent d'un capital de savoir-faire dans ce domaine. Cette question sera abordée selon une problématique spécifique : comment améliorer les opportunités d'emploi, comment réduire la pauvreté, comment consolider les entreprises ? Il s'agira donc d'envisager la formation professionnelle sous l'angle de la demande, c'est-à-dire la fourniture de compétences et de qualifications correspondant aux besoins du marché de manière à développer l'employabilité des travailleurs, à accroître la compétitivité et la productivité dans les secteurs-clés de l'économie. Dans ces perspectives, les recommandations viseront à promouvoir des systèmes de

---

<sup>1</sup> Par ailleurs, un chantier commun CNCD/HCCI, intégrant la problématique du co-développement, sera engagé sur le thème "Migrants et coopération décentralisée".

gouvernance et de gestion des structures de formation permettant d'associer les entreprises et les partenaires sociaux, aussi bien dans la définition des compétences et des programmes que de l'évaluation des systèmes de formation. Le Haut conseil s'efforcera d'identifier les expériences réussies et les initiatives innovantes. Ces travaux seront conduits en étroite liaison avec ceux portant sur la dimension économique du développement.

### *10. Urgence et post-crise*

En se référant à un avis formulé au cours de son deuxième mandat, le Haut conseil examinera comment améliorer l'action des intervenants français, au premier rang desquels le gouvernement mais aussi les ONG, dans les situations d'urgence dans le monde ou à la suite de conflits, pour aider les pays à assurer leur transition vers le retour à la sécurité des conditions de vie, la stabilité et le développement. Le HCCI passera en revue les interventions récentes dans des situations de ce genre et fera des propositions concernant la prise en compte du contexte local, une coordination efficace de l'action bilatérale, une meilleure articulation avec les actions menées aux niveaux européen et multilatéraux et un accompagnement accru de l'action des différents partenaires non gouvernementaux (ONG, entreprises, collectivités territoriales).

## **II. Thèmes de colloques**

### *1. L'équité*

La question de l'équité est de plus en plus matière à débat dans la communauté du développement et les conclusions à en tirer en termes de politiques ne sont pas claires : quels sont ses rapports avec la lutte contre les inégalités, thème fréquemment mis en avant en France, la croissance économique ne suffit-elle pas à réduire la pauvreté ou faut-il aller plus loin, quelles sont les pratiques des bailleurs multilatéraux à cet égard ? Telles sont quelques-unes des interrogations que soulève cette problématique - qui a fait ces dernières années l'objet notamment de deux rapports de la part de la Banque mondiale et du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) ainsi que d'importants travaux académiques - que le HCCI revisitera dans le cadre d'un colloque qu'il organisera avec des partenaires à identifier.

### *2. Le droit des affaires*

Le droit au sens **d'environnement juridique et réglementaire des affaires et de climat des investissements** est une composante essentielle du développement d'un pays. La France ayant été mise en cause dans un rapport de la Banque mondiale ("Doing business") pour l'inefficacité supposée de son système juridique, qui a inspiré nombre de pays en développement et a constitué la trame de l'assistance française à certains d'entre eux dans ce domaine, par rapport à la "common law", une réflexion pouvant déboucher sur des recommandations sera conduite avec tous les partenaires extérieurs intéressés et concernés (entreprises, barreaux, administrations, ainsi que le Conseil d'Etat, qui avait rendu en 2001 un rapport sur l'influence internationale du droit français, etc.). Cette réflexion prendra la forme d'un colloque.



<b>BUREAU DU HCCI</b>
-----------------------

**Jean-Paul BACQUET**, Député PS du Puy-de-Dôme

**Jean-François BERNARDIN**, Président de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce & d'Industrie

**Yves BERTHELOT**, Président du CSFI (Comité français pour la solidarité internationale)

**Bernard BOSREDON**, Président de l'Université de PARIS 3, 2<sup>ème</sup> Vice président de la Conférence des présidents d'université

**Denis BRUNET**, Vice-président du Conseil général de la Vienne

**Richard CAZENAVE**, Député UMP de l'Isère

**Thierry CHAMBOLLE**, Délégué à l'Innovation et à l'Environnement, Suez Lyonnaise des Eaux

**Jean-Pierre DARDAUD**, Président de Frères des Hommes

**Yves DAUGE**, Sénateur d'Indre-et-Loire

**Chansamone VORAVONG**, Président du FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations)

**Charles JOSSELIN**, Sénateur des Côtes d'Armor, ancien ministre

**Benoît MIRIBEL**, Directeur général d'Action contre la Faim

**Jean-Claude PASTY**, Membre du Conseil économique et social, Président de la section des affaires extérieures

**Jacques PELLETIER**, Sénateur, ancien ministre, Président du HCCI

**Michel VERNIÈRES**, Professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Paris 1, membre du GEMDEV (Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement)

**Martial VIDET**, Responsable du service International et Europe, CFDT



**PREMIER MINISTRE**

Paris, le 21 novembre 2006

---  
**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale**

***Jacques PELLETIER***  
***Président***

N/Réf. : AOC/ED/159

Monsieur le Directeur général,

En prévision du CICID de juin 2006, le projet de stratégie gouvernance élaboré par votre Direction générale avait été examiné par le HCCI lors de sa séance plénière du 18 mai 2006.

La commission "Droits et développement" du HCCI a continué à s'intéresser aux évolutions ultérieures du texte. C'est pourquoi, lors de sa réunion du 15 novembre 2006, elle a examiné un nouvel état du projet (daté du 12/09/2006) et m'a demandé de vous transmettre ses observations. Car il lui semble que des améliorations pourraient encore être apportées à un texte essentiel pour la conduite de notre politique de développement.

Les remarques de la commission figurent dans la note jointe. Je pense notamment que ce qui concerne le renforcement des capacités de la société civile ne manquera pas de retenir votre attention en vue de l'adoption définitive du texte en décembre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques PELLETIER

P.J. : 1 note HCCI

Cc : - M Ambroise FAYOLLE, MINEFI - DGTPE  
- M. Jean-Philippe DEBERRE, MAE - DgCiD  
- M. Hervé MAGRO, MAE - DgCiD

Monsieur Philippe ETIENNE  
Directeur général de la Coopération internationale  
et du Développement  
Ministère des Affaires étrangères  
244, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS





Annie O. de Calan  
Conseillère  
Tél. : 01 43 17 51 71 / 58 62 (sec) Fax : 01 43 17  
46 39  
annie.decalan@hcci.gouv.fr

**Commission « Droits et Développement »**

**Observations sur le projet de « stratégie gouvernance »**

Lors de sa réunion du 15 novembre 2006, la commission « Droits et développement » du HCCI, présidée par Yves Berthelot, président du CFSI, a examiné le projet de « stratégie gouvernance » (texte daté du 12/09/2006).

Tout en appréciant la qualité du texte, et le fait qu'il se trouve en harmonie avec les dispositions élaborées en ce domaine par la Commission européenne, elle a adopté un certain nombre de remarques qui lui paraissent de nature à améliorer son contenu, notamment du point de vue de la mise en œuvre des droits de l'homme, et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (DESC), dans la politique française de coopération.

Afin d'être entendue, elle a décidé de prier le président du HCCI de les porter à la connaissance des autorités compétentes.

- Sur la présentation de la gouvernance :

En introduction, il est dit p. 2, 1° al. que *«(l'approche française de la gouvernance)...renvoit au processus décisionnel au sein de tous les groupes sociaux»*.

Il paraît souhaitable de marquer qu'il s'agit avant tout d'un processus de décision entre les groupes, par ex., pour ce qui est de la gouvernance institutionnelle, entre les pouvoirs publics dans toutes leurs composantes et les citoyens.

A la notion d'appropriation évoquée à plusieurs reprises dans le texte, celle de la transparence devrait être ajoutée.

- Sur l'absence de dispositions explicites concernant le renforcement de la société civile<sup>1</sup>

L'encadré de la p. 1 rappelant les références du CAD mentionne explicitement le renforcement de la société civile dans les actions relevant de la gouvernance et même, est-il précisé *« d'une définition étroite de la gouvernance »*.

Or, sous la rubrique « Renforcer les capacités », p.8, se trouvent deux points : les « espaces de dialogue » et la formation.

---

<sup>1</sup> cf. axe 3 des travaux de la commission.

Il est bien prévu d'ouvrir les espaces de dialogue à la société civile. Encore faut-il, pour dialoguer valablement que les participants se situent sur un niveau d'information relativement proche. Rien n'est dit sur ce domaine essentiel.

Quant à la formation, elle ne semble concerner que les cadres des Etats et les acteurs territoriaux, sans qu'apparaissent les organisations de la société civile.

Ceci est d'autant plus paradoxal que trois pages plus loin, p. 11, 6° al., on trouve les mêmes OSC co-animateurs « *avec des universités ou des centres de recherche* » d'observatoires régionaux sur la gouvernance : d'où les OSC locales vont-elles tirer les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction?

La commission estime indispensable de prévoir des mesures en ce domaine, qui est directement lié à l'appropriation de la gouvernance par les acteurs locaux.

- Sur les instruments de la coopération française et les droits de l'homme

Les DCP (documents-cadres de partenariat) se trouvent désormais au cœur de la politique française de coopération. Sur un plan général, le DPT (document de politique transversale) de la loi de finances 2007 les définit comme la pièce maîtresse qui permet donner plus de cohérence et de prévisibilité à la programmation sur 5 ans de l'aide bilatérale française.

Dans la "stratégie gouvernance", ils sont présentés p.10, dernier al. comme « *une évolution centrale dans notre politique de développement. Ils doivent permettre d'assurer une meilleure gouvernance de nos différents instruments d'aide bilatérale et d'intégrer la gouvernance comme axe transversal de nos actions* ».

Concernant les droits de l'homme, il est dit p. 4, avant dernier al. que « *L'action de la France dans ce domaine sera inscrite dans les Documents Cadres de Partenariat qui comprendront les volets droits de l'homme et des indicateurs de genre. Par ailleurs, l'assistance technique sera développée dans ce domaine* ».

Ce point intéresse particulièrement la commission du HCCI qui, dès sa mise en place, avait prévu<sup>2</sup> d'examiner le contenu des DCP pour voir quelles dispositions explicites étaient envisagées pour une mise en œuvre effective des droits de l'homme, et en particulier des DESC.

Or, selon le DPT circulant pour la discussion budgétaire, 16 DCP avaient déjà été signés à la mi-2006. A la fin de l'année, on doit pouvoir éviter le futur (« sera ») et savoir si la mise en œuvre des droits de l'homme apparaît d'ores et déjà dans la dimension gouvernance de ces DCP.

- Les indicateurs et les droits de l'homme

On peut regretter que l'annexe 5 sur le « profil institutionnel » semble privilégier largement les aspects économiques sans guère prendre en compte les aspects gouvernance et droits de l'homme.

- A propos de la gouvernance locale et de la décentralisation

Lorsque ce point est traité p. 5, une tonalité positive pourrait être donnée en mentionnant un début de réalisation : selon le nouveau dispositif d'aide à la coopération décentralisée qui va être mis en place à partir de 2007, le concours de l'Etat privilégiera les actions concourant à l'appui institutionnel des collectivités partenaires de pays en développement (cf. texte des appels à contrats du 19 octobre 2006).

---

<sup>2</sup> Axe 2 des travaux de la commission.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

Paris, le 8 janvier 2007

*Le Directeur général*

N° 74 / DGCID

REC'ILE  
12. JAN 2007

*Je* Monsieur le Président,

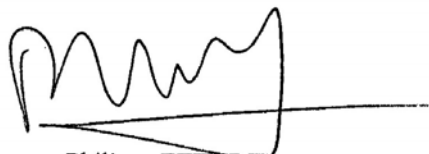
Je vous remercie pour votre courrier en date du 21 novembre 2006 par lequel vous me transmettez les observations émises par la commission « Droits et développement » du HCCI sur le projet de stratégie gouvernance.

Je suis particulièrement sensible à votre remarque sur les améliorations possibles notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de la société civile. Soyez assuré que cette préoccupation est la nôtre.

Le projet que la commission « Droits et développement » a analysé et sur lequel ses membres ont pu échanger avec mes collègues a fait l'objet, comme vous le savez, de nombreux échanges interministériels. Sa formulation résulte des exigences de synthèse inhérentes à cet exercice ainsi que du consensus résultant du travail interministériel.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes efforcés de tenir compte de vos propositions dans le document validé par le CICID le 5 décembre et dont j'ai le plaisir de vous adresser ci-jointe une copie. Vos observations et remarques seront également très utiles dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux. *Jacques Godeaux*



Philippe ETIENNE

Monsieur Jacques Pelletier  
Président du Haut Conseil de la Coopération  
Internationale  
3, avenue Lowendal  
75007 Paris

Sous-Direction de la gouvernance démocratique  
mél du rédacteur : [severine.belina@diplomatie.gouv.fr](mailto:severine.belina@diplomatie.gouv.fr)

20, rue Monsieur, 75700 PARIS 07 SP – téléphone : 01-53-69-41-45 – télécopie : 01-53-69-41-51

\*



PREMIER MINISTRE

Paris, le 21 décembre 2006

---  
Haut Conseil  
de la Coopération Internationale

*Jacques PELLETIER*  
*Président*

N/Réf. : AOC/ED/300

Monsieur le Premier ministre,

Sous l'impulsion du Président de la République et sous votre conduite, comme Ministre des Affaires étrangères d'abord puis comme Premier ministre, les positions prises par la France ont conduit le Conseil des Droits de l'Homme à la décision de confier à un Groupe de travail l'élaboration d'un Protocole additionnel au Pacte relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels. Un tel protocole permettra à des personnes ou à des groupes de personnes de soumettre des "communications" signalant la violation de ces droits.

L'examen de ces "communications" par le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies établira une jurisprudence qui clarifiera les obligations des Etats en distinguant particulièrement entre obligations de résultats et obligations de moyens. Cela incitera également les Etats, peu soucieux de voir débattre de cas les concernant dans une instance internationale, à prendre des dispositions institutionnelles et juridiques pour les traiter et y apporter des réponses dans un cadre national. Dans cette perspective, le Protocole additionnel aura un impact positif sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

Le HCCI souhaite que, lors des réunions prochaines du Groupe de travail, la France maintienne la ligne suivie depuis trois ans. Celle-ci a, en effet, réussi à entraîner un certain nombre de ses partenaires, notamment européens, et une position volontariste de sa part est nécessaire pour que se conclue avec succès la rédaction du Protocole. Ce combat est cohérent avec celui qu'elle mène pour la réduction de la pauvreté dans le monde et en faveur de la gouvernance démocratique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jacques PELLETIER

Monsieur Dominique de VILLEPIN  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS



**PREMIER MINISTRE**

---

**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale**

---

**Jacques PELLETIER  
Président**

**République Française**

Paris, le 18 janvier 2006

N/Réf. : JMH/002

Monsieur le Ministre,

Le Haut Conseil s'est de longue date et à maintes reprises intéressé aux missions et à l'organisation des services de l'action culturelle et éducative à l'étranger. Plusieurs collègues, dont des parlementaires, membres du Haut Conseil ont travaillé sur ces questions et produit des rapports.

Depuis plusieurs mois, nous avons des échos, indirects, des réflexions que vous avez engagées concernant la création d'agences qui regrouperaient les services concernés, l'objectif étant de redéfinir les rôles des uns et des autres et de permettre une plus grande lisibilité et efficacité. Très récemment, vous avez vous-même fait des annonces à ce sujet.

Pour plusieurs raisons, cette question intéresse très directement le HCCI. D'une part, la culture et le développement sont étroitement imbriqués et réagissent l'un sur l'autre. D'autre part, c'est le même maître d'ouvrage, votre département ministériel, qui pilote et la coopération au développement et la politique culturelle extérieure.

A ce jour, nous n'avons malheureusement jamais été informés officiellement, ni consultés, ni entendus. Avec de nombreux collègues, j'avoue être étonné et déçu de cette situation. Il en va de notre crédibilité et de l'intérêt même des projets que vous souhaitez voir aboutir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Jacques PELLETIER

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY  
Ministre des Affaires Etrangères  
37, Quai d'Orsay  
75351 PARIS Cedex 07





**PREMIER MINISTRE**

Paris, le 4 juillet 2006

---  
**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale**

*Jacques PELLETIER  
Président*

N/Réf. : AOC/ED/134

Monsieur le Premier ministre,

Le thème de la coopération décentralisée, traité de manière très active au cours du 2<sup>ème</sup> mandat du HCCI, est toujours présent dans le programme de travail 2006-2008 du Haut Conseil.

Dès sa première réunion, la commission en charge de ce thème s'est inquiétée des perspectives d'adoption définitive de la proposition de loi sur "l'action extérieure des collectivités locales et de leurs groupements". Alors que ce texte a été adopté au Sénat à l'unanimité voici plusieurs mois, aucune date n'a été fixée dans le calendrier des travaux de l'Assemblée nationale.

Or il importe de lever l'incertitude juridique dans laquelle se trouvent les opérations de coopération décentralisée des collectivités locales suite à la décision du Tribunal administratif de Poitiers du 18 novembre 2004 au sujet de l'intérêt local.

L'adoption définitive du texte, qui s'appuie sur des travaux approfondis menés par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre 2005, devrait donc intervenir au plus tôt.

En vous remerciant des dispositions que vous prendrez à cet égard, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jacques PELLETIER

Monsieur Dominique de VILLEPIN  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS



**PREMIER MINISTRE**  
---  
**Haut Conseil**  
**de la Coopération Internationale**

**Jacques PELLETIER**  
**Président**

Paris, le 28 juin 2006

N/Réf. : MCB/ED/129

Monsieur le Commissaire,

Votre intervention l'an passé à Paris devant le Haut Conseil de la coopération internationale que je préside témoignait de votre volonté de renouveler et de dynamiser la politique européenne d'aide au développement.

Avec la publication de la communication de la Commission sur "La stratégie de l'UE pour l'Afrique", le 10 octobre 2005, et l'adoption par le Parlement européen, le Conseil et la Commission du "Consensus européen pour le développement", le 20 décembre 2005, l'Europe dispose désormais de bases conceptuelles solides sur lesquelles appuyer le déploiement de son action en faveur du développement de l'Afrique. L'objectif est clair : il s'agit d'éradiquer « la pauvreté dans le contexte du développement durable et en s'efforçant de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur l'importance que revêtent à mes yeux les activités de recherche dans cette stratégie. Dans le "Consensus européen", l'Europe se déclare disposée à augmenter son soutien à la recherche. La "Stratégie pour l'Afrique" évoque de façon plus explicite encore la contribution de la recherche à la réalisation des objectifs du Millénaire, notamment en matière de santé, de sécurité alimentaire, d'éducation... En particulier, elle développe longuement la nécessité d'"investir dans la matière grise". Mais cette prise en compte de l'importance de la recherche est relativement nouvelle. Le 9<sup>ème</sup> FED n'accordait ainsi qu'une place modeste à la recherche, et la flambée actuelle des cours des matières premières ne devrait pas faire oublier que, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, la maîtrise des connaissances est l'un des facteurs clés du développement.

La préparation du 10<sup>ème</sup> FED a fourni une occasion exceptionnelle d'approfondir la réflexion sur le rôle stratégique de l'éducation, de la recherche et de l'innovation dans le processus de développement et d'élaborer des plans d'action nationaux et régionaux combinant un soutien au renforcement des capacités, une aide à la définition des politiques et à la mise en place d'un environnement favorable, ainsi que des actions ciblées sur des secteurs prioritaires susceptibles de déboucher à court terme sur des résultats visibles.

.../..

Monsieur Louis MICHEL  
Commissaire européen pour le développement  
et l'aide humanitaire  
Berlaymont 10 /165  
1049 BRUXELLES  
BELGIQUE

Il s'agit d'œuvrer maintenant pour une meilleure coordination entre les directions respectivement en charge de la recherche et du développement de la Commission et en particulier pour que la dimension "recherche" soit pleinement prise en compte lors de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED et qu'une politique de coopération scientifique et technique avec les pays en développement soit élaborée et mise en œuvre au sein du 7<sup>ème</sup> PCRD.

Certaines dispositions sont déjà prises par la Commission européenne et, mais il reste à donner à ces initiatives une ampleur à la mesure des besoins et à les intégrer dans une vision d'ensemble dans les domaines suivants:

*A. Le renforcement des capacités* doit viser à la constitution de communautés scientifiques viables. Idéalement, il associe des mesures de soutien :

- aux individus : bourses post-doc, dispenses d'enseignement pour les jeunes universitaires, bourses de retour temporaire ou définitif pour les expatriés...
- aux équipes, en abondant leurs crédits de fonctionnement, en les jumelant avec des équipes européennes...
- aux institutions : centre de documentation, bibliothèques, salles informatiques, équipements de laboratoire, amélioration de la connectivité...
- à l'insertion des chercheurs et des équipes dans les réseaux internationaux au travers de leur participation à des projets en coopération internationale.

En ce qui concerne les échanges d'étudiants entre l'Europe et l'Afrique par exemple, le programme Erasmus-Mundus offre d'ores et déjà des possibilités, et le 7<sup>ème</sup> PCRD devrait permettre de mobiliser la diaspora des chercheurs africains expatriés en Europe. Les pays africains ont, pour leur part, lancé des projets tels que le programme Nyerere qui méritent, me semble-t-il, toute notre attention.

*B. L'aide à la définition des politiques* implique la mise en place d'un système national cohérent de recherche et d'innovation dans lequel chercheurs, pouvoirs publics et secteur privé interagissent efficacement. Cela passe par l'élaboration de documents stratégiques, la modernisation des structures, une rénovation des cursus, des procédures d'évaluation, la diffusion des « bonnes pratiques » en matière réglementaire comme en matière de renforcement des synergies entre les acteurs mais aussi par l'organisation de colloques nationaux, la prise en compte de la dimension éthique et plus généralement par l'amélioration des rapports entre la science et la société.

*C. Les domaines prioritaires* sont identifiés dans la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Il s'agit de l'eau, de la santé, de l'énergie, des technologies de l'information, de la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité. Le programme spécifique "Coopération" du 7<sup>ème</sup> PCRD aura sans aucun doute un rôle majeur à jouer en ce qui concerne les projets à dominante scientifique. Affirmer que celui-ci est ouvert à la participation des pays-tiers ne saurait suffire. S'agissant des pays en développement en particulier, cette volonté d'ouverture ne prendra tout son sens que si elle s'accompagne d'un budget clairement identifié et de la mise en place d'outils spécifiques tenant compte des particularités de nos partenaires, sans pour autant renoncer au critère d'excellence qui est de règle dans l'ensemble du programme.

D'une façon générale, la prise en compte des apports de la recherche aux projets de développement que finance l'Europe mériterait sans doute d'être améliorée. Par exemple, les appels d'offres correspondants pourraient :

(a) prévoir que soient précisés, dans les études préalables les besoins de connaissances nouvelles pour mener à bien le projet ;

(b) comporter dans leurs termes de références un volet étude/recherche permettant d'y répondre ;

(c) faire obligation, à l'issue du projet, de présenter un bilan des connaissances générées par le projet et des besoins de connaissances supplémentaires éventuellement apparus.

De telles dispositions favoriseraient la capitalisation des bonnes pratiques et leur diffusion.

Forts de l'expérience accumulée et conscients de l'enjeu que représente le renforcement de leur coopération scientifique et technique, l'Europe et les pays africains ont, avec le 10<sup>ème</sup> FED et sous votre impulsion, l'opportunité d'apporter une contribution significative au développement de leurs sociétés. Je suis convaincu que vous contribuerez à cette évolution. Je suis prêt à venir en discuter avec vous lors d'une prochaine rencontre à Bruxelles ou à Paris.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

Jacques Pelletier



**PREMIER MINISTRE**

**République Française**

---  
**Haut Conseil  
de la Coopération Internationale**

Paris, le 3 octobre 2006

---  
Marie Claude BABY  
Conseillère  
Tél. : 01 43 17 59 05  
E-mail : marie-claude.baby@hcci.gouv.fr

N/Réf. : MCB/ED/149

Monsieur le Commissaire,

Le Haut Conseil pour la Coopération Internationale dont je préside la Commission "Enseignement supérieur et recherche pour le développement" est un comité consultatif placé auprès du Premier ministre français et dont la mission est de favoriser une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération et de la solidarité internationale et de sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération. Dans cet esprit, il s'est intéressé au rôle particulier qui revient à la recherche dans le processus de développement des pays du Sud.

Parallèlement, l'Académie des sciences française a publié en mars dernier, sous la responsabilité de François Gros, un rapport intitulé "*Sciences et pays en développement. Afrique subsaharienne francophone*" qui, au-delà d'un simple état des lieux, met l'accent sur l'intérêt de combiner projets de recherche en coopération internationale et renforcement des capacités dans les pays en développement.

Nous sommes pleinement conscients du fait que, devant la dimension des problèmes à traiter, une approche européenne s'impose. Avec la publication de la communication de la Commission sur "*La stratégie de l'UE pour l'Afrique*", le 10 octobre 2005, et l'adoption du "*Consensus européen pour le développement*", le 20 décembre 2005, l'Europe dispose désormais de bases conceptuelles solides sur lesquelles appuyer le déploiement de son action en faveur du développement de l'Afrique. En particulier, la "*Stratégie pour l'Afrique*" évoque de façon explicite la contribution de la recherche à la réalisation des objectifs du Millénaire, notamment en matière de santé, de sécurité alimentaire et d'éducation et elle développe longuement la nécessité d'« *investir dans la matière grise* ».

Par ailleurs, s'il est vrai que le 7<sup>ème</sup> PCRDT n'est pas encore formellement adopté, les grandes lignes en sont désormais claires et ne devraient plus évoluer de façon significative. La coopération internationale n'y dispose certes pas d'un budget clairement identifié. Nous nous sommes associés en octobre 2005 à la Conférence organisée par le Cirad et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) avec votre soutien sur « *la dimension internationale de l'Europe de la Connaissance* » et nous partageons pleinement les conclusions de la déclaration finale qui a été adoptée que vous trouverez en pièce jointe. Cette dimension est à présent prise en compte dans les thématiques prioritaires du programme spécifique "Coopération" de même que dans les programmes "Personnel" et "Capacités".

.../..

Monsieur Janez POTOČNIK  
Commissaire européen pour la science et la recherche  
Commission européenne  
1049 BRUXELLES  
BELGIQUE

Il s'agit maintenant d'œuvrer pour que ces volontés convergentes exprimées tant en matière d'aide publique au développement que de recherche se concrétisent et que des synergies se développent afin que la dimension "recherche" soit pleinement prise en compte lors de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED et qu'une politique de coopération scientifique et technique avec les pays en développement soit élaborée et mise en œuvre au sein du 7<sup>ème</sup> PCRD.

La préparation du 10<sup>ème</sup> FED a fourni une occasion exceptionnelle d'approfondir la réflexion sur le rôle stratégique de l'éducation, de la recherche et de l'innovation dans le processus de développement qui doit se concrétiser sous forme de plans d'action nationaux.

Dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRDT, la répartition des moyens susceptibles d'être affectés à la coopération avec les pays en développement entre différentes composantes du programme ne rend que plus évidente, la nécessité de définir une stratégie d'ensemble et, sur un plan pratique, de mettre en place un dispositif orienté vers nos partenaires du Sud qui soit à la fois simple, stable et bien adapté aux conditions dans lesquelles s'exerce la recherche dans ces pays

D'un point de vue général, il s'agit de combiner des actions en faveur du renforcement des capacités à des projets de recherche ciblés sur des secteurs prioritaires susceptibles de déboucher à court terme sur des résultats visibles:

*A. Le renforcement des capacités* doit viser à la constitution de communautés scientifiques viables. Idéalement, il associe des mesures de soutien :

- aux individus : bourses post-doc, dispenses d'enseignement pour les jeunes universitaires, bourses de retour temporaire ou définitif pour les expatriés...
- aux équipes, en abondant leurs crédits de fonctionnement, en les jumelant avec des équipes européennes...
- aux institutions : centres de documentation, bibliothèques, salles informatiques, équipements de laboratoire, amélioration de la connectivité...
- à l'insertion des chercheurs et des équipes dans les réseaux internationaux au travers de leur participation à des projets en coopération internationale.

En ce qui concerne les échanges d'étudiants entre l'Europe et l'Afrique, par exemple, le programme Erasmus-Mundus offre d'ores et déjà des possibilités, et le 7<sup>ème</sup> PCRD devrait permettre de mobiliser la diaspora des chercheurs africains expatriés en Europe. Les pays africains ont, pour leur part, lancé des projets tels que le programme Nyerere qui méritent, me semble-t-il, toute notre attention.

*B. Les domaines prioritaires* sont identifiés dans la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Il s'agit de l'eau, de la santé, de l'énergie, des technologies de l'information, de la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité. Le programme spécifique "Coopération" du 7<sup>ème</sup> PCRD aura sans aucun doute un rôle majeur à jouer en ce qui concerne les projets à dominante scientifique.

Sur un plan pratique, affirmer que le 7<sup>ème</sup> PCRDT est ouvert à la participation des pays-tiers ou identifier dans les appels à propositions des sujets dont le déroulement suppose une présence sur le terrain ne saurait suffire. S'agissant des pays en développement en particulier, cette volonté d'ouverture ne prendra tout son sens que si elle s'accompagne d'un budget bien identifié, de dispositifs clairs rendant possible la mise en synergie de ressources provenant des différentes composantes du PCRDT ainsi que de la mise en place d'outils spécifiques tenant compte des particularités de nos partenaires, sans pour autant renoncer au critère d'excellence qui est de règle dans l'ensemble du programme.



Forts de l'expérience accumulée et conscients de l'enjeu que représente le renforcement de leur coopération scientifique et technique, l'Europe et les pays africains ont, avec le 7<sup>ème</sup> PCRDT et sous votre impulsion, l'opportunité d'apporter une contribution significative au développement de leurs sociétés et au renforcement de leur base scientifique et technique. Je suis convaincu que vous contribuerez à cette évolution.

Je souhaite venir en discuter avec vous lors d'une prochaine rencontre à Bruxelles accompagné de mes collègues de l'Académie des sciences, Jean Dercourt, secrétaire perpétuel, et François Gros, secrétaire perpétuel honoraire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

Bernard BOSREDON  
Président de l'Université Paris III  
2<sup>ème</sup> Vice-Président de la  
Conférence des Présidents d'université,  
Membre du Haut Conseil de la coopération internationale

P.J. 1 exemplaire du rapport de l'Académie des sciences intitulé "*Sciences et pays en développement. Afrique subsaharienne francophone*"  
Déclaration finale de la Conférence internationale sur "*La dimension internationale de l'Europe de la connaissance*" qui s'est tenue à Bruxelles les 5 et 6 octobre 2005.



---

Haut Conseil  
de la Coopération Internationale

---

Colloque AFD/HCCI du 15 novembre 2006  
sur l'état de l'opinion en matière de solidarité internationale

La synthèse de Joseph Limagne, secrétaire général de la rédaction de Ouest-France

En préalable, plusieurs intervenants, dont Catherine Lalumière (Maison de l'Europe) et Pierre Cochez (*La Croix*), ont souligné les limites des sondages. Les réponses dépendent de la manière dont sont formulées les questions, des sujets « à la mode » au moment où elles sont posées, des événements en cours ou récents.

Les quatre enquêtes portant sur des thèmes voisins mais différents, il ne faut pas s'étonner que la hiérarchie des sujets de préoccupation des Français varie. Des questions sur la faim dans le monde ou sur les grands enjeux de la planète n'induisent pas les mêmes priorités dans les réponses. Jean-Marie Fardeau (CCFD) constate que les Français se montrent « généreux » quand on leur demande de lutter contre la faim dans le monde, mais qu'« aucune de leurs priorités ne porte sur l'international » quand on leur demande de classer, dans une longue liste, les dix principales causes à défendre.

Néanmoins, si l'on met bout à bout les quatre enquêtes, on obtient un paysage en demi-teinte, mais lisible, de l'opinion des Français sur la solidarité.

On constate d'abord la conscience de plus en plus affirmée qu'ont nos concitoyens de l'unicité du monde, un monde interdépendant, dont les ressources sont limitées, l'équilibre écologique menacé. Les Français savent que ce qui se passe au bout du monde les concerne et vice-versa. La mondialisation de l'économie les inquiète (délocalisations, pertes d'emploi). Ils savent que nos modes de vie peuvent être préjudiciables aux habitants des pays les plus pauvres. Ils jugent que la solidarité devrait aussi s'exercer entre riches du Nord et pauvres du Sud, et pas seulement du Nord vers le Sud.

La faim dans le monde apparaît comme l'un des désordres majeurs à combattre. L'aide humanitaire, l'aide au développement et la réduction de la grande pauvreté figurent parmi les priorités des citoyens, avant ou après la défense de l'environnement ou la réduction des conflits armés. Cela dépend des enquêtes. D'après l'Eurobaromètre, neuf Européens sur dix jugent « important » - un sur deux « très important » - d'aider les populations des pays pauvres à se développer.

Bien qu'ils soient plutôt pessimistes sur les chances de combattre les maux écologiques et sociétaux de la planète, les Français se disent prêts à agir, à leur niveau, par leur comportement, pour y porter remède. Le commerce équitable a le vent en poupe, note Bernard Pinaud (CRID). C'est positif, même si Jean-Pierre Brard, maire de Montreuil et député de Seine-Saint-Denis, nuance en soulignant que parmi les partisans de l'action citoyenne, il y a beaucoup de « non-pratiquants ». On doit aussi noter que les Français souhaitent être encouragés dans cette voie par les pouvoirs publics (incitations fiscales). Ils attendent aussi des organisations internationales, des Etats, des collectivités locales qu'ils fassent leur part du chemin. Selon Jean-Pierre Brard, « la solidarité internationale n'est pas d'abord une question d'argent, mais de vision ». Responsabilité éminemment politique.

Cependant, on constate que les acteurs publics et leurs actions en matière de solidarité internationale, sont très mal connus. Neuf Européens sur dix n'ont jamais entendu parler des objectifs du millénaire et les Français encore moins que les autres, signale Renaud Soufflot de Magny (Représentation en France de la Commission européenne). Il y a là un sérieux déficit d'information. Jean-Michel Severino, directeur général de l'AFD, s'interroge pour savoir si cette agence publique devrait consacrer plus d'efforts, de temps et donc d'argent pour mieux faire connaître son activité. Les organisations non gouvernementales les plus médiatisées tirent mieux leur épingle du jeu en termes de notoriété et de confiance. Jean-Marie Fardeau rappelle que l'ONU garde une grande visibilité et que l'Europe voit sa cote d'acteur majeur de la solidarité décliner depuis quelques années, plus particulièrement depuis l'échec du référendum constitutionnel.

L'attitude des nos concitoyens à l'égard de l'aide publique est empreinte de méconnaissance, de méfiance, de scepticisme. Or, « sans confiance, ça ne peut pas marcher », notre Jean-Pierre Brard. Ces réserves à l'égard de l'action publique expliquent sans doute que les Français jugent l'aide de l'Etat peu efficace, « suffisante » en volume budgétaire, et qu'ils réclament un meilleur contrôle de son utilisation. Jean-Michel Séverino s'en inquiète, soulignant que les responsables publics, eux, s'efforcent d'augmenter les budgets de la coopération, dramatiquement insuffisants.

Les élus, Charles Josselin, sénateur, et Jean-Pierre Brard, député et maire, insistent sur la nécessaire « articulation » entre les différents acteurs publics du développement, collectivités locales, Etat, institution internationales. Catherine Lalumière (Maison de l'Europe), va dans le même sens en regrettant le caractère très « franco-français » des études d'opinion, qui ne prennent pas en compte le rôle majeur de l'Union européenne dans le développement (l'enquête IFOP-AFD-HCCI met en effet l'accent sur la très forte légitimité, pour les sondés, de l'action nationale dans ce domaine).

Il y a, affirme Charles Josselin, « un équilibre à trouver entre la cohérence », nécessaire, mais dont la mise en oeuvre prend du temps, et un « foisonnement souvent excessif ». Foisonnement inévitable, selon Jean-Marie Fardeau, car les acteurs sont divers ; leurs objectifs, leurs façons de faire, leurs sensibilités ne se recoupent pas forcément.

Parmi les convergences intéressantes entre les divers sondages, on note quatre priorités :

- l'Afrique noire ;
- le souci de venir en aide d'abord aux personnes, par la santé, l'enseignement primaire, l'accès à l'eau potable ;

- l'accent mis sur les solutions locales, qui permettent aux ressortissants des pays pauvres de se prendre en charge, chez eux, par des transferts de compétences et la création d'emplois ;
- le souci de ne pas oublier les pauvres chez nous.

En définitive, les Français ne sont peut-être pas des militants acharnés de la solidarité internationale, mais ils ont assez de bon sens pour savoir que c'est, pour eux et pour leurs enfants, un enjeu majeur. Ils attendent des gouvernants qu'ils les aident à trouver la manière et les moyens d'y faire face.

Ce sont des constatations plutôt « encourageantes » pour les acteurs de la solidarité, souligne Bernard Pinaud (CRID). Elles montrent qu'il y a un terrain favorable dans l'opinion publique. L'expérience, présentée par Pierre Cochez, du quotidien catholique La Croix, qui fait du développement l'un de ses axes majeurs, montre l'importance du travail d'information en profondeur. Celle-ci permet à des lecteurs, certes particulièrement réceptifs et motivés, de passer de la conscientisation à l'action. Ou, comme le dit Charles Josselin, « de la charité à la solidarité ».

\*  
\*       \*  
\*



## **Coopération internationale: les enjeux du prochain quinquennat**

*Est-il possible de résoudre les problèmes de la société française sans répondre en même temps aux défis mondiaux ?*

*Comment notre politique de coopération peut-elle s'insérer dans un véritable partenariat Nord-Sud qui est la condition essentielle de son efficacité ?*

*Comment renforcer la coopération et élargir ses ressources financières ?*

*Comment, par-delà l'engagement personnel du Président de la République, donner à la politique française de coopération internationale une visibilité politique ?*

*L'Europe doit-elle prendre le leadership de la coopération internationale pour le développement ?*

**1.– Est-il possible de résoudre les problèmes de la société française sans répondre en même temps aux défis mondiaux ?**

**1.1** - L'apparition de risques planétaires impose une notion plus large, multidimensionnelle de la sécurité incluant, à côté des aspects militaires, des enjeux de stabilité économique et socio-politique, d'environnement et de santé publique. Ces enjeux de sécurité collective mondiale constituent-ils une priorité de premier rang pour la France ?

**1.2** - Comment articuler une politique de coopération avec ces enjeux globaux ?

**1.3** - Comment assurer la cohérence de la politique de coopération avec les autres politiques publiques françaises ? Quelle doit être la place de cette politique au regard des enjeux proprement nationaux ?

**2.– Comment notre politique de coopération peut-elle s'insérer dans un véritable partenariat Nord-Sud qui est la condition essentielle de son efficacité ?**

**2.1** - Comment articuler les priorités des pays en développement avec celles que leur imposent les pays industriels ? Quelle place donner aux demandes réelles des pays en développement dans la formulation des politiques et des programmes de coopération ? Comment les aider à se doter des compétences nécessaires à leur développement ? Faut-il pour cela améliorer la circulation de l'expertise entre le Nord et le Sud (par les allers et retours des élites, la mobilité des cadres au sein des entreprises, etc.) ?

**2.2** - L'UNESCO a adopté à l'initiative de la France une convention pour la diversité culturelle, faisant ainsi entrer la coopération culturelle dans le multilatéralisme. Quelles en sont les conséquences pour notre coopération culturelle ? Faut-il distinguer plus nettement notre action de promotion de la langue, de la culture et des universités françaises de la coopération en faveur du développement culturel des pays du Sud ? Faut-il tenir compte de la diversité des cultures dans les politiques d'aide et comment ?

**2.3** - En matière de restauration et de maintien de la paix, la France a-t-elle toujours vocation à jouer un rôle de gendarme en Afrique ou faut-il laisser les Africains régler eux-mêmes leurs conflits ?

### **3. – Comment renforcer la coopération et élargir ses ressources financières ?**

**3.1** - L'objectif quantitatif de l'APD est-il une priorité ?

L'objectif des 0,7 % du RNB consacrés à l'APD en 2012 sera-t-il confirmé sachant qu'il nécessitera un important effort budgétaire ?

**3.2** - Comment cet objectif doit-il être atteint ? Doit-il être décliné de manière annuelle ou comme un objectif de moyen terme ?

Faut-il pour cela adapter les pratiques budgétaires ? Peut-on prendre des engagements pluriannuels ?

**3.3** - La France est devenue un bailleur de fonds moyen, y compris pour ses partenaires africains historiquement les plus importants. Dès lors, faut-il concentrer notre aide et avec quelles priorités ? Cet objectif d'efficacité est-il conciliable avec une préférence francophone ?

**3.4** - Comment mobiliser et optimiser les financements privés du développement ?

Comment inciter les entreprises à contribuer au développement ?

Comment développer des mécanismes de financement locaux dans les pays du Sud ?

Comment faciliter les transferts de fonds des migrants ?

La transparence et l'équité des contrats privés (initiative EITI) dans les pays en développement doivent-elles être améliorées ?

### **4. – Comment, par-delà l'engagement personnel du Président de la République, donner à la politique française de coopération internationale une visibilité politique ?**

**4.1** - Afin d'assurer un financement suffisant à la coopération internationale il importe de la doter d'objectifs clairs et largement débattus dans la société française, de la traduire dans des documents largement accessibles, de rendre compte de sa mise en œuvre et d'y introduire un principe de responsabilité. Comment envisagez-vous de replacer la politique de coopération dans le débat public ?

Plus particulièrement :

**4.2** - Les acteurs de l'aide au développement se sont multipliés et diversifiés.

Comment établir de véritables partenariats avec les collectivités locales, les organisations de solidarité internationale et les autres acteurs privés (entreprises ou fondations) ? Comment les associer à la construction de stratégies communes ?

**4.3**- Afin de pleinement assurer l'efficacité de notre politique de coopération, il faut la doter de contre-pouvoirs et mieux mobiliser notre potentiel de recherche sous-utilisé.



L'Etat doit-il, financer un organisme indépendant capable de faire l'articulation avec le monde de la recherche ? Comment organiser une évaluation indépendante de la politique française de coopération ?

Comment améliorer l'évaluation démocratique et parlementaire de la politique de coopération ?

**4.4** - Quelle organisation mettre en œuvre pour garantir la cohérence des politiques tant au niveau ministériel qu'interministériel ? Une nouvelle étape de la réforme de la coopération est-elle pour cela nécessaire ?

Pour assurer le pilotage, la coordination et la visibilité de notre politique de coopération, faut-il un ministre de la coopération de plein exercice ?

## **5. – L'Europe doit-elle prendre le leadership de la coopération internationale pour le développement ?**

**5.1** - La construction de l'Europe comme ensemble doté d'une identité politique progresse lentement et pose de nombreuses questions. C'est pourquoi, alors que l'Europe fournit 55 % de l'APD mondiale, elle joue rarement, en tant que telle, un rôle marquant sur la scène internationale.

Ses compétences en matière d'APD devraient-elles être élargies? Si oui, de quelle façon? Si non, comment assurer une plus grande cohérence avec les politiques commerciale, d'immigration, de l'énergie ?

**Pour cela faut-il une européanisation de notre représentation dans les forums internationaux, en particulier dans les Institutions de Bretton-Woods ? Comment ? Jusqu'où ?**

**5.2** - La France fait passer une partie croissante de son aide par des organisations internationales (ONU, Banque Mondiale, institutions financières internationales, etc.). Ceci présente l'avantage de résoudre les problèmes de coordination, mais au prix d'une perte d'influence directe. En outre le consensus international sur l'aide est principalement défini par la Banque Mondiale et les *think-tanks* anglo-saxons qui bénéficient d'importants financements de leurs gouvernements.

Comment la France et l'Union Européenne peuvent-elles contribuer à faire émerger une doctrine alternative de l'aide ? Faut-il y consacrer plus d'argent ? Quel nouvel équilibre entre aide bilatérale, européenne et mondiale doit-il être élaboré?

## Participants au séminaire des 18-19 janvier

**Michèle BARZACH.** Médecin, ancien ministre, ancien membre du HCCI.

**Jean-François BAYART.** Directeur de recherches au CNRS.

**Yves DAUGE.** Sénateur d'Indre-et-Loire. Membre de la Commission des Affaires étrangères. Député-Maire de Chinon de 1997 à 2001, membre de la Commission des Affaires culturelles.

**Jean-Christophe DEBERRE,** Directeur des politiques de développement, DGCID, MAE.

**Jean-Michel DEBRAT.** Directeur général adjoint de l'Agence française de développement . Administrateur civil du ministère des Finances.

**Mamadou DIOUF.** Professeur d'Histoire et d'Etudes Africaines-Américaines et Africaines à l'Université du Michigan à Ann Arbor (USA). Auteur de plusieurs ouvrages et articles sur l'histoire et la sociologie politique du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest.

**Gilles DURUFLE.** Consultant indépendant, basé à Montréal. Depuis la fin des années 70, il a dirigé de nombreux projets, pour la coopération française et pour la Banque mondiale, notamment sur les stratégies de développement et sur les programmes d'ajustement structurel en Afrique.

**Ambroise FAYOLLE.** Chef du service des affaires multilatérales et du développement, DGTPE, MINEFI.

**Ramon FERNANDEZ.** Sous-directeur aux affaires financières, DGTPE, MINEFI.

**Inge KAUL.** Directrice du bureau d'études sur le développement, Programme des Nations unies pour le développement.

**Lansana KOUYATE.** Ambassadeur, ancien secrétaire général de la CEDEAO, ancien sous-secrétaire général de l'ONU.

**Geert LAPORTE.** Responsable des Relations institutionnelles au Centre Européen de Gestion des Politiques de Développement

**Stéphane MARTIN.** Président du Musée du Quai Branly.

**Bonaventure MVE-ONDO.** Vice-recteur de l'Agence universitaire de la francophonie.

**Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN.** Directeur de recherches au CNRS.

**Jacques OULD AOUDIA.** Président de l'association Migrations et Développement.

**Jérôme PASQUIER.** Directeur général adjoint la Coopération internationale et du Développement (MAE).

**Jacques PELLETIER.** Président du HCCI, Sénateur, ancien ministre.

**Michel ROUSSIN.** Président du comité Afrique du MEDEF, ancien ministre

**Jean-Michel SEVERINO.** Directeur général de l'Agence française de développement, Inspecteur des Finances

**Laurence TUBIANA.** Directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales

**Pierre VICTORIA.** Délégué aux relations institutionnelles, Veolia-Eau, ancien député

**Invité au dîner du 18 janvier 2007**

**Michel ROCARD.** Député européen, ancien Premier ministre



## SIGLES ET ACRONYMES

ACF	Action contre la faim
ADER	Association pour le développement économique régional
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
ART GOLD	Appui aux réseaux territoriaux - Governance and local development
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGT	Confédération générale du travail
CHU	Centre hospitalier universitaire
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement
CICM	Centre international du Crédit mutuel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLONG Volontariat	Comité de liaison des ONG de volontariat
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée (MAE)
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODIGE	Conférence des directeurs des grandes écoles d'ingénieurs et de gestion du Languedoc-Roussillon
CPU	Conférence des présidents d'université
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche
DAECL	Délégation à l'action extérieure des collectivités locales (MAE)
DCP	Document cadre de partenariat
DEEP	Développement et éducation pour l'eau potable (Cambodge)
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DGDEV	Direction générale du développement (Commission européenne)
DGTPE	Direction générale du Trésor et de la politique économique (MINEFI)
DPT	Document de politique transversale
EITI	<i>Extractive Industries Transparency Initiative</i> / Initiative pour la transparence dans les industries extractives
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FIDH	Fédération internationale des droits de l'homme
FO	Force ouvrière
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
GEMDEV	Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement

GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
HCCI	Haut Conseil de la coopération internationale
IFOP	Institut français d'opinion politique
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IRD	Institut de recherche pour le développement
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
LDH	Ligue des droits de l'homme
LOLF	Loi organique relative aux lois de Finances
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MCNG	Mission pour la coopération non gouvernementale
Md(s)	Milliard(s)
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MINEFI	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
MSA	Mutualité sociale agricole
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire
ONU	Organisation des Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSI	Organisation de solidarité internationale
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRSC	<i>Poverty Reduction Support Credit</i> / Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté
PS	Parti socialiste
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
RNB	Revenu national brut
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne
UMP	Union pour un mouvement populaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
WWF	<i>World Wildlife Fund</i> / Fonds mondial pour la nature